

Délégation Européenne en République Islamique de Mauritanie

Evaluation à mi-parcours du Programme RIMDIR en Mauritanie

Project No. 2018_7338

Rapport Final

Mohammed Bajeddi – Chef d'Equipe
Mhammed Tayaa - Evalueateur

Avril 2022



The project is financed
by the European Union



Shaping a more livable world.

A project implemented by
DAI Global Belgium SRL
A DAI Global Company



Floor Block C
Westside
London Road
Apsley
HP3 9TD
UK
Tel: +44 (0) 1442 202400
Fax: +44 (0) 1442 266438
[REDACTED]
Web: www.dai.com

100175

Table des Matières

1	Préambule	9
2	Introduction	1
2.1	Contexte du pays	1
2.2	Contexte du secteur	1
3	Présentation du Programme RIMDIR	3
4	Méthodologie de l'évaluation et Logique d'intervention	6
4.1	Portée et démarche de l'évaluation	6
4.2	Limitations.....	8
5	Réponses aux questions d'évaluation	9
5.1	Pertinence.....	9
5.2	Efficacité	11
5.3	Effizienz	21
5.4	Perspective d'impact.....	27
5.5	Durabilité potentielle	27
5.6	Cohérence / complémentarité	29
5.7	Valeur ajoutée de l'UE	31
5.8	Dimension transversale	33
6	Conclusions et recommandations	34
6.1	Enseignements tirés.....	34
6.2	Conclusions	35
6.3	Recommandations	38

Annexes :

Annexe 1	: CV des évaluateurs	41
Annexe 2	: Description détaillée de la méthodologie	43
Annexe 3	: Cadre logique du volet infrastructures rurales productives – Enabel.....	53
Annexe 4	: Liste des personnes rencontrées.....	55
Annexe 5	: Liste des documents consultés.....	59
Annexe 6	: Indicateurs de suivi du volet IRP - Enabel.....	61
Annexe 7	: Liste des réalisations du volet IRP – Enabel.....	62

Tables :

Tableau 1	: <i>État d'avancement des indicateurs de suivi des IRP</i>	12
Tableau 2	: Réhabilitation des puits pastoraux et aménagement des périmètres maraichers à Néma.	14
Tableau 3	: Réalisations des ouvrages type CES/DRS (fin 2021).....	16
Tableau 4	: <i>Réalisations des barrages (Construction /réhabilitation fin 2021)</i>	17
Tableau 5	: Thématiques des formations dispensées au niveau central	18
Tableau 6	: IRP identifiées et priorisées par wilaya pour la 2 ^{ème} phase des travaux.....	19
Tableau 7	: <i>Budget du volet Renforcement des Investissements Productifs</i>	21
Tableau 8	: <i>Budget du volet Énergétique</i>	25
Tableau 9	: Dotations indicatives dans le cadre du PIN 2021 - 2027	32
Tableau 10	: Calendrier des réunions à Nouakchott.....	45

Tableau 11 : Visites de terrain dans les quatre wilayas	46
Tableau 12 : Matrice d'évaluation	49

Figures :

Figure 1: Logique d'exécution du Programme SANAD	3
Figure 2 : Carte géographique de déroulement de RIMDIR	4
Figure 3: ONG d'accompagnement des investissements productifs	5
<i>Figure 4: Les trois phases du processus d'évaluation</i>	<i>8</i>
<i>Figure 5: Ouvrage de franchissement sur canal à Hodh Chargui.....</i>	<i>14</i>
Figure 6: Processus d'identification des actions de RIMDIR	22
Figure 7: Les trois phases du processus d'évaluation	48

Acronymes

ACF	Action Contre la Faim
ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
AEP	Adduction en Eau Potable
ADICOR	Appui au Développement Intégré des Communautés Rurales
AFD	Agence Française de Développement
AFDB	Banque Africaine de Développement
AGIR	Association de gestion des infrastructures rurales
AI	Appui Institutionnel
ANADER	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables
APAUS	Agence de la Promotion de l'Accès Universel aux Services de base ARE Autorité de Régulation multisectorielle
APD	Avant-projet Détaillé
APS	Avant-projet Sommaire
ARREC	Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Électricité
AT	Assistance Technique
ATI	Assistant Technique International
BDD	Base De Données
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BT	Basse Tension
CAE	Contrat d'Achat d'Électricité
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Pays d'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel
COOPI	Cooperazione Internazionale (ONG)
COPCO	Réponses aux urgences dues au Covid19 en milieu agricole et pastoral et poursuite des activités d'appui institutionnel post-Covid19
COVID	Corona Virus Disease
CP	Comité de Pilotage
CRD	Comité Régional de Développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
CSP	Concentration Solaire de Puissance
Csub	Convention de subside
CT	Collectivité territoriale
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DAR	Direction de l'Aménagement Rural
DDFAP	Direction de Développement des Filières Animales et du Pastoralisme

DDFCA	Direction de Développement des Filières et du Conseil Agricole
DEME	Direction de l'Électricité et de la Maîtrise de l'Énergie
DEVCO	Direction Générale de la coopération internationale et du développement
DGE	Direction Générale de l'Électricité
DEVCO	Direction Générale de la coopération internationale et du développement
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGE	Direction Générale de l'Électricité
DR	Délégation Régionale du MDR
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSCSE	Direction des Stratégies, de la Coopération et de Suivi-Evaluation
DSPE	Délégation de Service Public d'Électricité
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSSIA	Direction des Statistiques et des Systèmes d'information Agropastorale
DSV	Direction des Services Vétérinaires
DtP	Desert-to-Power
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECREEE	Energy Center for Renewable Energy and Energy Efficiency
Enabel	Agence belge de développement
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAUS	Fonds d'Accès Universel Aux Services.
FED	Fonds Européen de Développement
FID	Fonds Islamique de Développement
FIDA	Fund for International Développement
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GES	Gaz à effet de serre
GNAP	Groupement National des Associations Pastorales
GRD	Gestionnaire du réseau de distribution
GRET	Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques
GRT	Gestionnaire du réseau de transport
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HT	Haute Tension
IFI	Institutions Financières Internationales
IRP	Infrastructure Rurale Productive
IS	Ingénierie Sociale
Kml	Kilomètre linéaire
LOAP	Loi d'Orientation Agro-pastorale
MAEPSP	Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MCM	Mauritanien Copper Mines
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MPEM	Ministère du Pétrole de l'Énergie et des Mines

MT	Moyenne Tension
MWc	Méga Watt crête, la capacité crêtee projets
ODD	Objectif de Développement Durable
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACAO	Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PASK II	Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro
PECOBAT	Projet d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des capacités des PME par le développement du sous-secteur du BTP en matériaux locaux et de la formation professionnalisante dans les chantiers écoles construction
PEI	Producteurs Indépendants d'Électricité
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDA	Plan National de Développement de l'Agriculture
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PNDR	Plan National de Développement Rural
PNMR	Plan National Multisectoriel de Riposte à la COVID-19
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Power Purchase Agreement - Accords d'achat d'électricité
PPP	Partenariat Public Privé
PRAPS	Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PRC	Plan de renforcement de capacités
PRODEFI	Projet de Développement des Filières Inclusives
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président de la République
PRS	Programme Régional Solaire
PTFM	Plateformes multifonctionnelles solaires
RA	Réseaux Autonomes
RI	Réseaux Interconnectés
RIMDIR	Programme de Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales
RIMFIL	Programme de Renforcement des investissements en Mauritanie pour le développement des filières
RIMRAP	Programme de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale
RISAP	Revue Institutionnelle du Secteur Agro-pastoral
SAFIRE	Sécurité Alimentaire – Formation – Insertion – Résilience – Emploi
SANAD	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Agriculture Durable
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDCE	Société de Distribution et de Commercialisation d'Electricité
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'horizon 2025
SIE	Système d'Information Energétique
SIG	Système d'Information Géographique
SNIM	Société nationale industrielle et minière

SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité
SPTE	Société de Production et de Transport d'électricité
STD	Service Technique Déconcentré
TAF	Facilité d'Assistance Technique
TDR	Termes de références
ToC	Théorie du Changement
UE	Union Européenne
UMA	Union du Maghreb Arabe
USAID	United State Agency for International Development
VSF	Vétérinaires Sans Frontières
WAPP	West African Power Pool

1 PREAMBULE

Cette évaluation à mi-parcours du programme RIMDIR « Programme d'appui aux infrastructures productives et énergétiques » dans des régions au sud de la Mauritanie, à savoir Hodh El Gharbi, Hodh El Chargui, Guidimakha et Assaba, pour renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie, a pour objectif d'examiner la compatibilité et la cohérence entre les besoins, les objectifs, les activités et leurs résultats escomptés, en tenant compte des circonstances qui peuvent avoir évolué depuis la conception du projet. C'était aussi l'occasion d'analyser les premiers résultats des différentes formes d'intervention et de formuler éventuellement des recommandations d'adaptation pour que le projet RIMDIR puisse atteindre à son terme les objectifs assignés.

L'évaluation a essayé de comprendre la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention des résultats dans le contexte institutionnel mauritanien, de manière à servir de base à la poursuite de RIMDIR. Les éléments de réponse aux questions d'évaluation ont permis d'identifier les résultats réalisés et les problèmes rencontrés, de dégager les leçons tirées de la mise en œuvre des actions du projet et de formuler, en conséquence, des recommandations pour améliorer l'approche d'intervention. Ces éléments fournissent à toutes les parties prenantes (l'UE, le Gouvernement mauritanien et leurs partenaires) des informations permettant de :

- ▶ Apprécier de façon globale et indépendante les résultats du projet, en s'attachant plus particulièrement aux résultats des actions menées par rapport aux objectifs visés ;
- ▶ Tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques permettant d'améliorer les actions futures.

Lors de la 1^{ère} phase de l'évaluation à mi-parcours un rapport de démarrage a été établi sur la base de l'exploitation rapide de la documentation du projet et aussi suite à une réunion par vidéoconférence avec le responsable de l'évaluation à l'UE, le coordinateur du projet, l'équipe d'Enabel, de l'AFD et les institutions nationales concernées. Cette phase a connu aussi la conception de la méthodologie d'évaluation (questions d'évaluation avec les critères de jugement et les indicateurs) et les méthodes de collecte de données et d'analyse (outils / instruments de collecte des informations sur le terrain).

La deuxième phase de l'évaluation à mi-parcours a été consacrée aux investigations à Nouakchott auprès des services centraux, des bailleurs de fonds, de l'AFD et Enabel. Le travail de terrain, proprement dit, s'est déroulé dans les trois des quatre wilayas de mise en œuvre du projet RIMDIR auprès des services régionaux, des wilayas, des Moghataa, des communes territoriales, des organisations et associations professionnelles et des bénéficiaires durant la période allant de 2 à 11 mars 2022. Cette phase a été clôturée par la restitution des constats, des conclusions et des premières recommandations le 18 mars 2022 à la DUE en Mauritanie (cf. annexe 4 – Liste des personnes rencontrées ; et annexe 2 – Programme de visite de terrain).

La présente troisième et dernière phase de l'évaluation à mi-parcours consiste à l'analyse des données, la synthèse des constatations et la finalisation des réponses aux questions d'évaluation, et à préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations et les intégrer dans un rapport final de l'évaluation.

2 INTRODUCTION

2.1 Contexte du pays

Pays essentiellement désertique, la Mauritanie dispose de grandes étendues pastorales et de seulement 0,5 % de terres arables. Avec environ 4,173 millions d'habitants (estimation de 2020) et une densité de 3,9 personnes au kilomètre carré se concentrant dans les villes de Nouakchott et Nouadhibou, ainsi que dans les zones rurales du Sud, notamment le long du fleuve Sénégal, c'est le quatrième pays le moins densément peuplé d'Afrique. En 2019, la population urbaine représente 58% contre 48 % dans le rural (Office National de la Statistique).

La Mauritanie affiche un PIB de 7,6 Mds USD fin 2019, avec une économie peu diversifiée et vulnérable aux chocs externes. Le PIB par habitant demeure modeste (1392 USD fin 2019), soit un niveau en-dessous de la moyenne d'Afrique subsaharienne (1571 USD).

La Mauritanie avait réalisé des progrès significatifs sur le plan du bien-être des ménages et d'une nette réduction des inégalités et du taux de pauvreté, qui a reculé de 44,5 à 33 % sur la période de 2008 à 2014. 74 % des pauvres vivent dans les zones rurales. Le taux de pauvreté des ménages grimpe à 59,6 % quand le chef de famille est agriculteur.

Selon le Programme Alimentaire Mondial, « le pays serait en proie à une insécurité alimentaire chronique et à une forte prévalence de la malnutrition » : d'après l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire réalisée en juillet 2015, 26,8% des ménages étaient confrontés à une insécurité alimentaire durant la période de soudure. En zone rurale, ce taux montait à 34,7 %.

Depuis le début de l'année 2020 la situation sanitaire en Mauritanie est encore fortement impactée par la pandémie de COVID-19 qui a touché tous les secteurs de l'activité économique et surtout a acculé les autorités du pays à la prescription de mesures préventives sévères (confinement, fermeture des frontières extérieures du pays, fermeture de l'aéroport international, fermeture des frontières entre wilayas, rassemblement/réunion interdite, etc.). Depuis l'apparition de la pandémie de la Covid-19, l'économie mauritanienne a subi les effets économiques sensibles. Les mesures de restriction imposées, le ralentissement de l'économie mondiale et l'évolution des prix des produits de base ont entraîné une récession de 3,2% en 2020, contre une croissance de 6,3% anticipée initialement. L'activité économique devrait rebondir en 2021-2022 grâce à une reprise des investissements directs étrangers (IDE) et à une augmentation de la production extractive. Une pandémie prolongée posera de plus grands risques, en réduisant les IDE, les exportations et en affectant la consommation locale. Les aléas climatiques et le retard dans les réformes structurelles et l'insécurité régionale viennent s'ajouter aux risques liés à la pandémie. Le pays est sous-programme FMI (FEC) et classé en risque élevé de surendettement.

2.2 Contexte du secteur

Bien avant la pandémie de la Covid19, la Mauritanie a adopté en 2018 une « Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 », visant, notamment, d'ici 2030 à éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Pour l'intérieur du pays, la SCAPP prévoit que l'agriculture de subsistance, l'exploitation des produits forestiers et la culture oasienne soient optimisées, notamment par la « mise à niveau » des exploitations familiales et par une meilleure commercialisation des produits. Des efforts soutenus devront être déployés dans le domaine de la compétitivité des filières, notamment par la mise en place d'infrastructures de transformation et de commercialisation et l'appui aux producteurs (exploitations familiales, micros, petites et moyennes entreprises). Il est aussi prévu que les superficies en culture hivernale et de contre saison augmentent de plus de 20%. Ainsi, la Mauritanie a défini sa politique stratégique de Développement Rural à l'horizon 2025. Les actions du Gouvernement dans ce secteur sont appuyées au travers de différents financements (PIN du 11^e FED, prêts et programme de la Banque Mondiale, autres financements, etc.).

A l'instar des autres secteurs productifs ruraux (agriculture, pêche), l'élevage évolue dans un contexte de changement climatique et les actions encourues en cours s'inscrivent dans les différentes stratégies : SNSA 2011-2015, Stratégie du Développement Rural à l'horizon 2020) et de la récente Loi d'Orientation Agro-Pastorale (LOAP) et restera fidèle aux recommandations des récentes Revues Institutionnelles.

Au-delà du phénomène d'urbanisation centré sur les pôles urbains ruraux (le recensement 2013 souligne que 33 à 55% des habitants des 4 régions vivaient dans des localités de plus de 1.000 habitants), les vocations agricoles, pastorales et sylvicoles restent encore primordiales et se trouvent fortement interconnectées à ces pôles de croissance. L'importance numérique des populations qui y vivent est assez élevée puisqu'avec un total de 1.317.703 habitants, elles concentrent plus de 37% de la population mauritanienne (RGPH, 2013).

Le système agraire dominant dans la zone du projet RIMDIR est le pastoral à Hodh El Chargui ; pastoral et oasien à Hodh El Gharbi et Assaba ; et agropastoral à Guidimakha. Les estimations rapportent que 70% des terres cultivées sont mal ou pas aménagées. Par ailleurs, grâce à des dynamiques diverses, des bassins de production émergent autour de spéculations intéressantes (ruminants en voie de finition, collecte de lait, oignon, tomate, niébé, par exemple) mais le manque d'infrastructure, d'appui conseil et de financements adaptés freine la collecte ou la transformation et, in fine, la perspective d'une vente rémunératrice. Des quantités conséquentes de production sont ainsi perdues, ou mal valorisées pour l'économie locale. En plus de l'enclavement, le coût des services de production reste très élevé tels que l'électricité, l'eau courante, les matières premières handicapent le développement d'un secteur de micro-entreprises transformatrices (conservation et conditionnement de lait, atelier de viande séchée, etc.), représentant pourtant une alternative possible pour les exclus du foncier.

Pour l'agriculture pluviale dans les quatre wilayas on peut avancer deux problématiques socio-économiques de grande ampleur. Les populations des régions au sud du Hodh El Gharbi, du Hodh El Chargui et de l'Assaba ont développé une activité d'agriculture pluviale. Elles présentent de grandes concentrations de paysans H'ratine, notamment dans les zones de l'Affolé et dans la bande frontalière avec le Mali. Dans leurs villages « Adwaba », beaucoup de femmes démunies sont chefs de famille et leurs modes de production de mil pluvial sur sol sableux nécessitent des appuis pour une meilleure adaptation au changement climatique et leur insertion dans le marché.

Au Guidimakha, on assiste à un certain déclin de l'agriculture pluviale sur les sols du diéri, principalement en raison de la sécheresse, alors que le potentiel de production et les techniques de mise en valeur des terres méridionales plus arrosées existent.

Dans le secteur énergétique, la Mauritanie a adopté depuis 1995 une politique d'électrification rurale pour améliorer les conditions socio-économiques des populations rurales en leur permettant l'accès à des services électrifiés, le développement de modèles duplicables à grande échelle, ainsi que le développement de la compétence des différents intervenants et acteurs locaux concernés par ces problématiques. Un premier projet (1995-2000) a été réalisé pour tester et valider, des schémas d'électrification hybride (solaire / diesel) à petite échelle, impliquant les populations et institutions locales, et mettant en œuvre des mécanismes de crédit et de partenariats public-privé innovants, dans le respect de l'environnement. Malheureusement, une succession d'aléas institutionnels a empêché la poursuite des actions de terrain après seulement deux ans d'intervention. L'effondrement du dispositif a été progressif au fur et à mesure que les pannes qui s'accumulaient sans que les responsables locaux arrivent à y faire face faute d'un dispositif de maintenance qui n'avait pu être mis en place par manque de temps.

En Mauritanie, la structuration du secteur de l'électricité à partir des lois de 1998 et de 2001 (Loi n°2001-19 du 25/01/2001 portant code de l'électricité) n'a pas fait émerger une solution à grande échelle, plusieurs structures intervenantes, et le taux d'électrification rurale reste faible avec un taux d'accès à l'électricité de 42% dont 74% en milieu urbain et 6% en milieu rural¹. Le

¹ La Mauritanie face au défi de la Transition énergétique. Feuille de route « Desert-to-Power ». Africa Energy Market Place – AEMP, BAD. 8 – 10 décembre 2020. MPME.

cadre institutionnel de l'énergie en milieu rural a mis en place plusieurs intervenants impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique énergétique. Les partenariats public-privé (PPP) entre l'État et le secteur privé dans le domaine de l'électrification rurale ne sont pas suffisamment efficaces. A compter de 2017, on relève une dynamique dans l'organisation institutionnelle et l'encadrement juridique (Loi 2017-31 sur les PPP révisée en 2021, projet de Loi portant Code de l'électricité en attente d'approbation, séparation des activités de l'opérateur national, nouvelle logique des subventions, réflexions sur les tarifs, etc.).

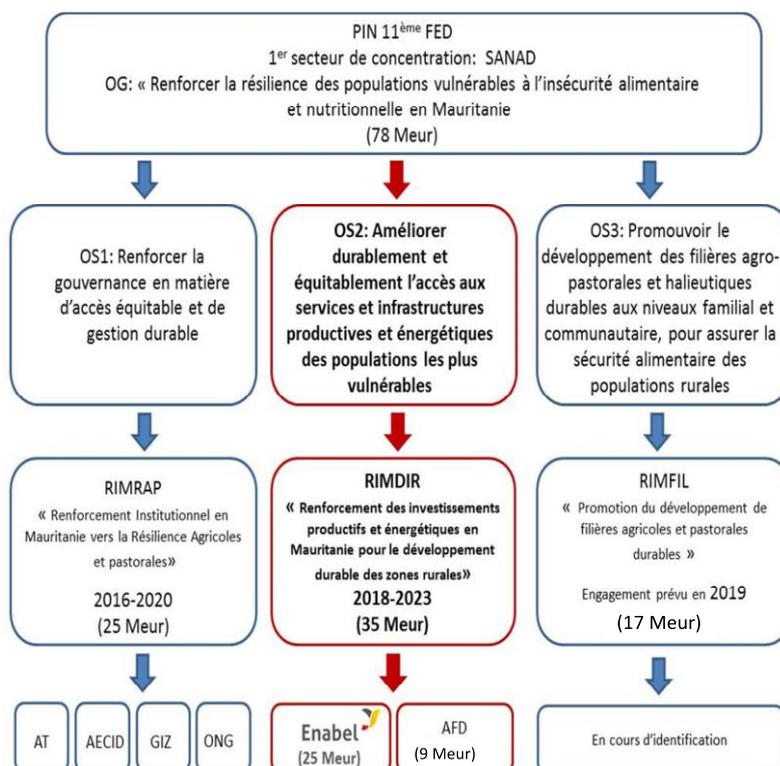
Des efforts d'investissement dans les infrastructures énergétiques (centrales et réseaux électriques) consentis ces dernières années ont permis d'enregistrer un taux de croissance de la production énergétique de 10%. Près de 420 MW de capacités additionnelles ont été ainsi installées au cours de la période 2009/2018 et 100 MW supplémentaires sont prévus en 2022. La réception d'un parc éolien de 100 MW en cours à Boulenouar, près de Nouadhibou et l'entrée en service de la centrale hydroélectrique de Gouina au Mali (projet SOGEM-OMVS) diversifient d'autant plus le mix mauritanien. La valorisation locale du gaz permettrait aussi de substituer une énergie moins carbonée que le fioul lourd des centrales thermiques actuelles dont la facture grève lourdement le budget de l'Etat mauritanien. La facture des hydrocarbures pour l'Etat mauritanien, dont l'écrasante majorité est importée pour le fonctionnement de centrales thermiques de la SOMELEC, s'élève à plus de 300 millions d'euros en 2020.

3 PRESENTATION DU PROGRAMME RIMDIR

La Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et l'Agriculture Durable (SANAD) est le premier secteur de concentration (78 M€) de la coopération entre l'Union Européenne et la République Islamique de Mauritanie pour la période 2014-2020 dans le cadre du Plan Indicatif National (PIN) du 11^{ème} FED (178 M€). Par ailleurs, la Banque Mondiale investit dans le pastoralisme à travers le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) exécuté de 2016 à 2021 dans 6 pays de la région, et pour environ 45 millions \$USD en Mauritanie. Une nouvelle phase de PRAPS vient de démarrer.

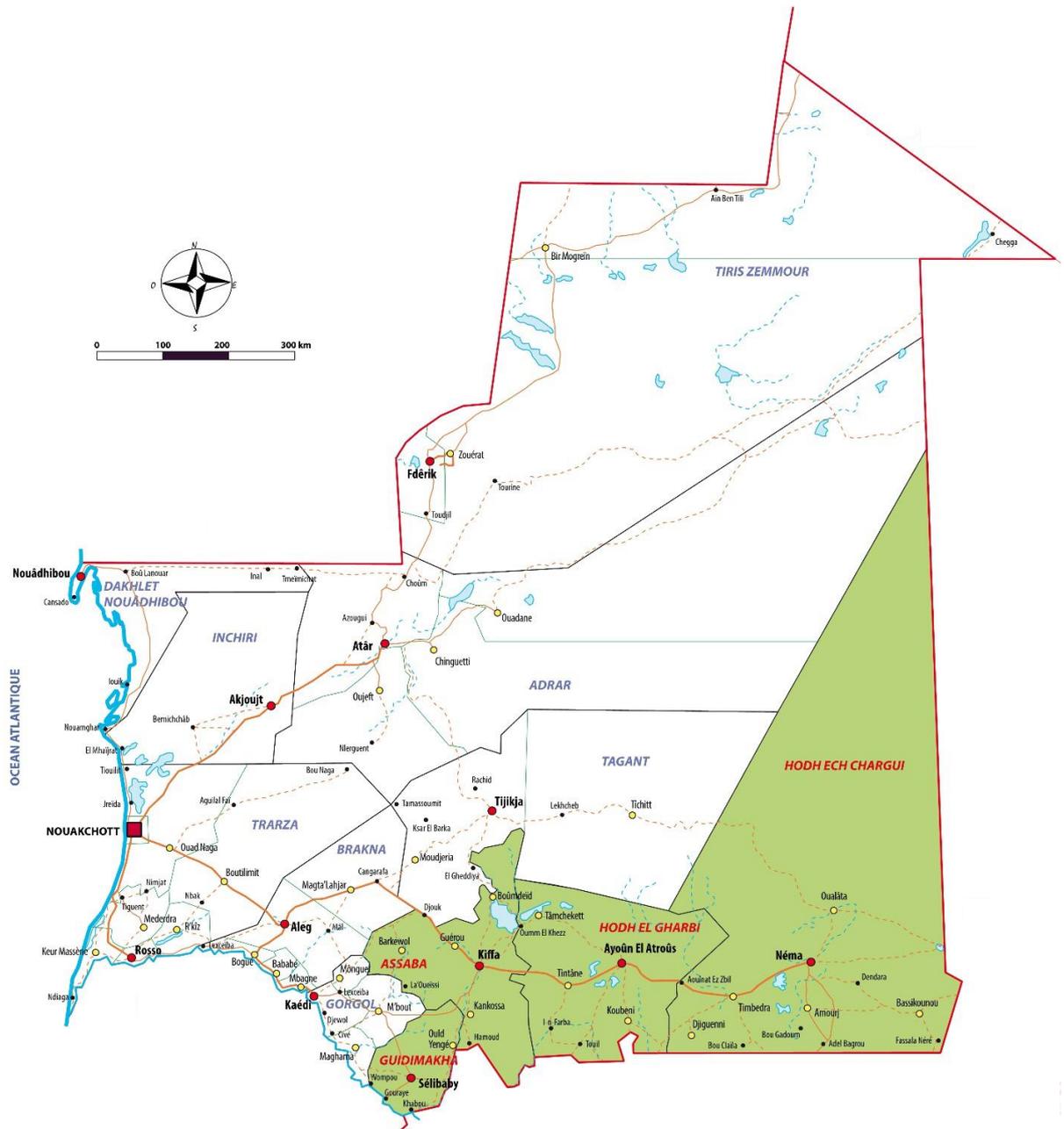
Le « Programme SANAD » a ainsi pour objectif général de "renforcer la résilience des populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle", et il est mis en œuvre via trois programmes structurants et complémentaires appelés RIMRAP 1^{ère} phase 2016-2020 et actuellement la 2^{ème} phase COPCO, RIMDIR et RIMFIL.

Figure 1: Logique d'exécution du Programme SANAD



Le RIMDIR « Programme d'appui aux infrastructures productives et énergétiques » a pour **objectif principal** de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie.

L'**objectif spécifique** de RIMDIR vise à « améliorer durablement et équitablement l'accès aux infrastructures et services de base pour les populations vulnérables » (35 M€, 2018-2023), basé sur un système de délégation de fonds européens à deux agences partenaires mais de statut différent ce qui a des conséquences pratiques, à savoir Enabel pour le volet infrastructures rurales, hydrauliques et agricoles et l'AFD pour le volet micro-électrification rurale de façon à



Le RIMDIR, objet de la présente évaluation à mi-parcours, en est à sa 4^{ème} année de mise en œuvre pour le volet IRP et à la 3^{ème} année pour le volet énergie. Il se concentre sur quatre régions ou wilayas de la région sahélienne et saharo- sahélienne du Sud-Est (Assaba, Guidimakha, Hodh Ech Chargui et Hodh El Gharbi).

Le programme de RIMDIR est structuré en trois composantes :

- ▶ **Composante A** : Construction/Réhabilitation et appui à la Gestion d'Infrastructures rurales productives ;

- ▶ **Composante B** : Développement de Services d'accès à l'énergie renouvelable ;
- ▶ **Composante C** : Renforcement institutionnel et coordination, suivi-évaluation, formations et accompagnement des acteurs.

Le programme RIMDIR contribue principalement à atteindre, à l'horizon 2030, progressivement les cibles des objectifs de développement durable, en particulier les ODD 1 (pauvreté); ODD 2 (faim) et ODD 10 (droits) et il devrait également contribuer significativement à l'amélioration des ODD 3 (santé bien-être), ODD 5 (Egalité des sexes), ODD 6 (eau), ODD 8 (croissance économique), ODD 9 (infrastructures), ODD 12 (production durable), ODD 13 (changement climatique), ODD 15 (biodiversité) et ODD 16 (paix et justice).

a- Volet IRP - Enabel

L'Action d'Enabel s'articule autour de quatre résultats suivants (Cf annexe 3–Cadre logique) :

- ▶ **R1** : Les populations vulnérables ont accès à l'eau en quantité et qualité pour l'ensemble de leurs besoins et activités tout au long de l'année ;
- ▶ **R2** : Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année ;
- ▶ **R3** : Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales ;
- ▶ **R4** : Les capacités de gestion et de coordination du sous-secteur infrastructures productives sont améliorées.

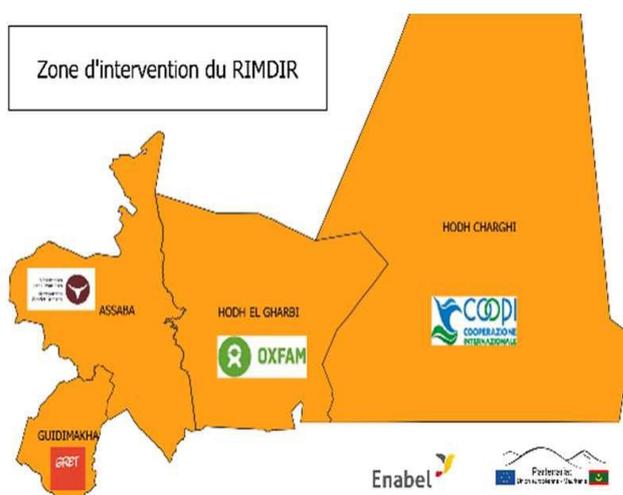
A travers la réalisation de ces résultats, RIMDIR – Enabel prévoit de satisfaire les besoins suivants :

- ▶ **En matière d'infrastructures** : i) Construction de digues filtrantes seuils, barrages ; ii) aménagement des périmètres maraichers ; iii) parcs de vaccination ; iv) aménagement de Mares-zones humides ; v) marchés hebdomadaires ; vi) unités de conditionnement de légumes ; vii) puits / forages pastoraux ; viii) Pare-feu ; et ix) centres de collecte de lait.
- ▶ **Concernant les besoins en services** : i) Dépôts d'approvisionnement en semences et matériel agricole ; ii) ateliers de confection de gabions et grillages ; iii) ateliers de maintenance de chaînes de froid ; iv) ateliers de fabrication de charrues ; v) postes vétérinaires ; et vi) pharmacies vétérinaires.

Concernant les actions soft, Enabel a signé des conventions avec quatre ONG/Consortium d'ONG dans les quatre Wilayas avec comme objectif d'accompagner les activités d'investissements proprement dites par des activités d'animation des communautés rurales concernées afin d'assurer leur pleine participation à toutes les étapes du processus (de l'identification des investissements à leur exploitation, entretien et maintenance) permettant ainsi d'en renforcer la durabilité et de responsabiliser les parties prenantes.

Figure 3: ONG d'accompagnement des investissements productifs

Wilaya	ONG concernées
Assaba	VSF Belgique, GNAP
Guidimakha	GRET
Hodh el Gharbi	OXFAM Solidarité, OXFAM intermon, ODZASAM, ADICOR
Hodh el Chargui	COOPI



Volet Energie - AFD

Concernant les infrastructures énergétiques « Composante B », **les objectifs stratégiques majeurs du RIMDIR - Energie** est de mettre en place des solutions d'électrification au service du développement économique des localités rurales, notamment pour le développement des activités agropastorales. **Les objectifs généraux** consistent à :

- i. Contribuer au développement économique et social de la Mauritanie à travers la promotion de l'accès universel aux services modernes de l'énergie, et la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ODD7) ; et
- ii. Contribuer également aux objectifs de l'ODD-13 liés à l'action pour le climat.

Les objectifs stratégiques du secteur énergétique consistent à :

- ▶ Établir un état des lieux de la situation actuelle en Mauritanie ;
- ▶ Suivre l'évolution et l'application des réformes ;
- ▶ Explorer, en coordination avec International Partnerships (partenariats internationaux) – DG INTPA et la DUE les domaines possibles de coopération UE-Mauritanie dans le secteur de l'énergie (programmation 2021-2027) ;
- ▶ Proposer des améliorations du cadre juridique, réglementaire et institutionnel.

Les actions réalisées dans le cadre du volet énergie figurent dans le chapitre efficacité.

Par ailleurs, pour faire face à la crise sanitaire, le Gouvernement mauritanien a élaboré un Plan National Multisectoriel de Riposte (PNMR) à la COVID-19 qui a pour objectifs d'atténuer l'impact de la pandémie sur les populations et les acteurs économiques tout en contribuant à la préparation de la relance économique. Ce plan est composé de deux axes principaux : (i) réponse sanitaire à la crise, (ii) réponse à l'impact socio-économique de la pandémie. L'intervention RIMDIR s'inscrit clairement dans le second axe au travers de ses actions prévues en vue du renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience en milieu rural (infrastructures productives, aménagement de périmètres maraichers, mise en valeur de terres agricoles).

4 METHODOLOGIE DE L'EVALUATION ET LOGIQUE D'INTERVENTION

4.1 Portée et démarche de l'évaluation

4.1.1 Portée et attentes de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours a porté sur toutes les activités réalisées dans le cadre du programme RIMDIR et comprend également une section propre à l'articulation avec les stratégies et les politiques nationales visant l'amélioration de la résilience des plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la stratégie du secteur de l'électricité et l'action de l'Union Européenne en Mauritanie, notamment à travers RIMFIL et RIMRAP.

L'objectif global de l'évaluation vise l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats de l'action, dans le contexte institutionnel mauritanien en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur les approches orientées sur les résultats et la contribution plus globale à la mise en œuvre de la SANAD et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030.

Les termes de référence détaillent de façon précise les points à examiner, la démarche à suivre ainsi que la nature et la forme des produits à fournir .

Classiquement, cette évaluation vise à fournir aux partenaires et à toutes les parties prenantes les services compétents de l'UE (Section Coopération, Equipe Croissance Inclusive et Durable, INTPA), l'Ex. Ministère de l'Economie et des Finances²/CAON, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'élevage, le Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie, la SOMELEC, les délégations régionales de ces Ministères, les équipes RIMDIR d'Enabel et de l'AFD), des informations permettant de :

² Ministère scindé actuellement en deux : Ministère des affaires économiques et de la promotion du secteur productif et le Ministère des finances.

- ▶ Apprécier de façon globale et indépendante les résultats du projet, en s'attachant plus particulièrement aux résultats des actions menées par rapport aux objectifs visés ;
- ▶ Tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques permettant d'améliorer les actions en cours et d'enrichir les projets futurs.

S'agissant d'une évaluation à mi-parcours, l'accent a été mis sur les questions ayant un lien direct avec les critères d'évaluation du CAD/OCDE (Pertinence, Efficience, Efficacité, Cohérence, Durabilité, et Perspectives d'impact) et aussi les critères spécifiques de l'UE relatifs à la valeur ajoutée européenne. A cet effet, une matrice d'évaluation portant sur les questions d'évaluation et les critères de jugement utilisés pour cette évaluation est insérée dans la méthodologie détaillée (Cf. Annexe 2).

L'évaluation a porté une attention particulière à certains domaines / sujets qui concernent en priorité RIMDIR et son contexte d'exécution (SANAD), notamment les aspects transversaux afférents à la dimension genre, le développement des capacités (gestion des connaissances et des bonnes pratiques), et des questions indicatives citées dans les termes de référence, à savoir :

- ▶ Cohérence d'ensemble par rapport aux cadres stratégiques sectoriels (Cohérence) ;
- ▶ Cohérence de la structuration du programme et de sa coordination dans le contexte SANAD (Pertinence et efficience) ;
- ▶ Analyse globale de l'avancée du programme et des contrats de chaque entité (Efficacité) ;
- ▶ Appui institutionnel et mobilisation des structures bénéficiaires (Efficience) ;
- ▶ Contribution du volet « infrastructures énergétiques » au secteur rural et sa complémentarité avec le volet infrastructures productives (Efficacité et impact) ;
- ▶ Apport aux engagements pris dans le cadre de l'Alliance Sahel, et appui au dialogue sectoriel (cohérence, visibilité et impacts).

En outre, l'évaluation à mi-parcours est arrivée à :

- ▶ Proposer un ensemble de conclusions, recommandations, leçons et enseignements tirés à partir de l'expérience du RIMDIR en matière de « Renforcement des investissements productifs et énergétiques en Mauritanie pour le développement durable des zones rurales » dans les régions ciblées en vue de leur internalisation dans les programmes et projets futurs ; et
- ▶ Cerner les facteurs-clés de durabilité des résultats et effets obtenus par les activités du projet sur les bénéficiaires. La finalité étant d'enrichir les processus de capitalisation productive des acquis.

4.1.2 Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation spécifié par les termes de référence correspond à l'approche préconisée par l'UE. La méthode proposée tient compte également, dans la mesure du possible, des spécificités propres à l'évaluation d'un programme qui traite d'une problématique complexe, pluridisciplinaire avec des parties prenantes nombreuses et diversifiées.

L'évaluation est conduite par une équipe de consultants pluridisciplinaire et complémentaire recrutées par la délégation de l'UE en Mauritanie et travaillant avec les principaux partenaires du RIMDIR (cf. annexe 1 – CV des experts).



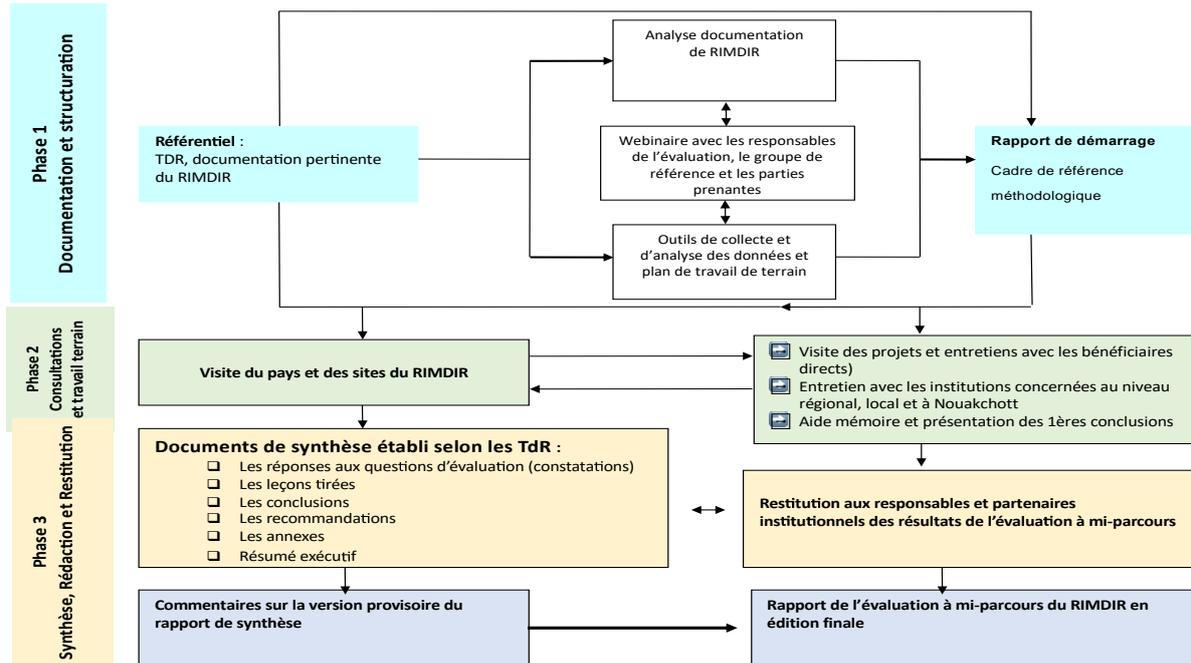
Travail de terrain avec COGES à Ayoune



Réunion avec COGES à la Moghataa Kinkossa

La figure suivante présente schématiquement les trois principales phases de l'évaluation :

Figure 4: Les trois phases du processus d'évaluation



4.2 Limitations

L'évaluation a bénéficié de l'organisation minutieuse et de la collaboration étroite au niveau central de la part de tous les partenaires institutionnels et les agences de la coopération internationale à Nouakchott, et sur le terrain par les équipes de l'assistance technique qui ont une parfaite connaissance du terrain et des partenaires institutionnels au niveau des Wilayas, des Moghataa et des sites de l'exécution de RIMDIR. Cependant il y a lieu de souligner que la mission de l'évaluation à mi-parcours n'a pas visité la wilaya de Guidimakha et n'a pas rencontré l'équipe de l'ONG le Gret, en charge par Enabel de mettre en œuvre d'intermédiation sociales dans cette Wilaya, pour faute de temps réservé aux travaux de terrain. Toutefois, une réunion par vidéoconférence a été organisée avec Enabel, M. Tidjane Deh (Maire de la commune de Gouraye et Président de l'interco fleuve) l'AT d'Enabel à Nouakchott et à Guidimakha et qui a permis de cerner toutes les questions d'évaluation.

Par ailleurs, étant donné que RIMDIR concerne des wilayas en zone rouge sur le plan sécuritaire et difficile d'accès, la DUE de l'UE à Nouakchott a pris les dispositions nécessaires pour assurer le transport des évaluateurs par le vol UNHAS. Sur le terrain, les déplacements ont été encadrés par les équipes d'Enabel qui ont une bonne connaissance des réalisations et surtout des aspects de sécurité. Toutefois, pour des raisons de sécurité l'équipe de l'évaluation à mi-parcours a évité de visiter les sites proches des frontières maliennes, à savoir : Adel Begrou, Bassikonno et Djiguenni.

Concernant les limitations spécifiques à la mise en œuvre de RIMDIR, il y a lieu de souligner que la pandémie de la Covid-19 a freiné le déroulement des actions planifiées. Le télétravail a été mis en œuvre permettant de poursuivre dans une certaine mesure certaines activités de bureau. Cependant, les activités de terrain de l'assistance technique ou les missions nationales et internationales ont été fortement ralenties, voire, parfois totalement stoppées.

Sur le terrain, en particulier à Néma, en plus de l'étendue de la zone d'exécution du RIMDIR, la situation sécuritaire est déplorable surtout que la majorité des sites du projet ne sont pas couverts par le réseau téléphonique. Il y'a aussi, selon les déclarations de l'AT sur le terrain et des COGES, l'arrêt complet du travail de terrain pendant la période hivernale en raison des difficultés d'accès.

5 REPONSES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION

5.1 Pertinence

QE1 : Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue ?

Le travail de terrain a permis de confirmer la pertinence du choix du secteur agricole, de l'élevage et le ciblage des actions sur les bénéficiaires ayant des contraintes très marquées pour le développement de leurs activités et l'amélioration de leurs moyens d'existence et surtout ayant un fort potentiel humain, d'organisation et de production à développer. Les entretiens avec les institutions nationales concernées et l'exploitation de la documentation permettent de constater que le programme RIMDIR s'inscrit d'une manière pertinente dans la continuité des efforts engagés par le Gouvernement mauritanien dans sa politique et les documents stratégiques nationaux. Ceci reflète les priorités exprimées par le gouvernement dans sa politique nationale, principalement, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée - SCAPP (2016-2030) qui vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités dans un cadre de bonne gouvernance.

Au niveau du secteur de l'agriculture et de l'élevage, RIMDIR s'inscrit parfaitement dans le cadre de la « Stratégie de Développement du Secteur Rural » (SDSR) à l'horizon 2025, qui est en cohérence avec la SCAPP, et la Loi d'Orientation Agropastorale (LOA). La SDSR se recoupe avec RIMDIR sur tous ses objectifs, à savoir : i) mettre en place des infrastructures rurales adaptées, (ii) promouvoir une recherche - développement ciblée et un dispositif de formation et de conseil rural opérationnel impliquant les acteurs au long de la chaîne de valeur et intégrant l'environnement, (iii) assurer un financement suffisant et adapté à la demande des acteurs et (iv) appuyer les services commerciaux tout en renforçant le rôle des ministères concernés.

Pour l'opérationnalisation de la SDSR, la Mauritanie a mis en place deux Plans Nationaux dont un relatif au Développement Agricole (PNDA) et l'autre au Développement de l'Elevage (PNDE). Ces deux plans contribuent, également, à la réalisation de l'objectif global de la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire (SNSA - vision 2030) et des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

L'objectif global du PNDA est de « Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance », notamment, le développement local, la gestion des ressources naturelles, l'appui aux infrastructures, conseil rural et formation, appui au financement du développement du secteur rural, et la mise en place et le développement de filières agricoles. A travers les visites de terrain, il ressort que RIMDIR est pertinent pour mettre en œuvre, à titre démonstratif, dans des sites présélectionnés de manière participative des actions intégrées dans le PNDA.

L'objectif général du PNDE est l'augmentation durable des productions animales ce qui devra contribuer, notamment, à améliorer et à accroître la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire et à une croissance accélérée et une prospérité partagée.

La pertinence de RIMDIR se reflète avec acuité par la mobilisation de l'eau dans les sites concernés ce qui a permis, la remontée de la nappe phréatique suite à l'unique crue de cette année, l'intensification des cultures maraichères, l'utilisation des sous-produits pour l'affouragement du cheptel (cf. efficacité) et encore plus spécifiquement le développement de l'élevage qui est au cœur de l'économie de subsistance en Mauritanie, en général, et dans la zone du programme, en particulier. La mission de terrain d'évaluation à mi-parcours a coïncidé avec une période de sécheresse très sévère occasionnant un déficit hydrique important, le manque d'herbe sur les grandes étendues pour le cheptel, des inquiétudes importantes au sein de la communauté des éleveurs. La sécheresse de cette année risque de réduire les effets des bonnes pluviométries enregistrées ces dernières années qui ont permis de reconstituer le cheptel, d'assurer une certaine stabilité des petits éleveurs et par la même d'améliorer la situation socio-économique.

Le secteur de l'eau est couvert par la « Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et l'Assainissement » (SNADEA) pour 2030 qui est en cohérence avec la stratégie nationale de développement pour le pays, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée

(SCAPP). La pertinence de RIMDIR est confirmée à travers sa capacité d'appuyer la SNADEA au niveau de deux axes stratégiques sur cinq, à savoir, i) améliorer l'accès à l'eau potable pour tous, et ii) améliorer l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage.

Globalement, RIMDIR appuie toutes les stratégies du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de l'eau qui visent ensemble de manière plus spécifique d'ici 2030 à éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Dans le domaine de l'énergie, le programme RIMDIR trouve sa pertinence dans ses appuis pour la transition énergétique de la Mauritanie et la généralisation de l'électrification en milieu rural pour le développement économique et la valorisation des produits agricoles. Dans ce volet, il est prévu de mettre à jour la restructuration du secteur de l'électricité qui n'a pas connu de changement depuis 2001 (Loi n°2001-19 du 25/01/2001 portant code de l'électricité) et ses limites apparentes actuellement pour faire émerger une solution à grande échelle. A cet effet, on relève, depuis 2017, une dynamique dans l'organisation institutionnelle et l'encadrement juridique (Loi 2017-31 sur les PPP révisée en 2021), le projet de loi portant sur le code de l'électricité en attente d'approbation. Ce travail, réalisé par un appui spécifique de la « Facilité d'assistance technique de l'Union européenne pour l'énergie durable » est de nature à favoriser dans les quatre wilayas concernées par RIMDIR la valorisation des produits agricoles et de l'élevage. La mise en œuvre des activités relatives au secteur de l'énergie vise à améliorer le taux d'électrification rurale nationale qui reste faible avec un taux d'accès à l'électricité de 42% dont 74% en milieu urbain et 6% en milieu rural.

Par ailleurs, à travers les entretiens à Nouakchott concernant le volet énergie, on relève que RIMDIR a prévu un objectif surdimensionné par rapport à ses moyens financiers, aux normes de sécurité à instaurer, à la durée nécessaire pour mettre en place les bases de généralisation de l'électrification dans le rural et le changement du comportement des bénéficiaires. Pour la concrétisation des actions d'électrification dans les sites il faudrait au minimum quatre années supplémentaires selon Madame Camille Le Thuc, Responsable d'équipe projet énergie chez AFD, France. Ce qui implique que l'extension de RIMDIR d'une année sans rallonge budgétaire pourrait contribuer à l'achèvement des travaux par Enabel, mais elle ne pourrait pas être suffisante pour achever le volet énergie.

RIMDIR s'inscrit, également, dans les priorités de la stratégie de l'UE pour la Mauritanie (PIN du 11^{ème} FED 2014-2020) qui sert de base pour articuler et aligner la coordination avec les autres bailleurs de fonds. La stratégie de l'UE s'articule autour de trois domaines dont le premier secteur de concentration est « la sécurité alimentaire et agriculture durable » qui vise à valoriser le potentiel agricole et pastoral du pays pour faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle et récurrente d'une partie de la population. A cet effet, la stratégie de l'UE - SANAD soutient les pratiques durables visant à dynamiser l'économie rurale, fournissant des opportunités d'emploi et de revenus, tout en améliorant la production et la souveraineté alimentaires et nutritionnelle du pays.

La logique d'intervention de SANAD, divisée en trois sous programmes complémentaires appelés RIMRAP, RIMDIR et RIMFIL, s'avère pertinente et permet à l'UE d'intervenir à travers plusieurs agences et ONGs spécialisées pour gagner en efficacité et en efficacité. Le choix, également, de scinder RIMDIR en deux volets complémentaires en fonction du domaine de spécialisation de Enabel et AFD est pertinent, quoique cette dernière intervient en appui aux politiques et stratégies des pays et non à des actions ponctuelles (L'AFD n'exécute pas elle-même les projets). Cependant la question de coordination et de mise en addition entre les deux volets de RIMDIR a engendré quelques difficultés (cf. efficacité). On relève, également, que les trois programmes RIMRAP, RIMDIR et RIMFIL sont entièrement complémentaires, leurs activités s'articulent parfaitement sur le terrain : i) RIMRAP était consacré au renforcement des capacités et à l'identification des sites d'intervention en adoptant l'approche bassin versant ; ii) RIMDIR vise le renforcement des IRP, en particulier, la mobilisation de l'eau et son utilisation pour la production et la valorisation des produits ; et iii) RIMFIL consacré au développement des chaînes de valeur agricoles. La décision de confier l'exécution des deux programmes RIMDIR et RIMFIL à Enabel est jugée fort pertinente car elle renforce la coordination et la complémentarité.

Il y a lieu de souligner, que les sites et les actions identifiés par RIMRAP, dans la Wilaya de Guidimakha, avec la participation effective des populations et des élus locaux selon une approche de bassin versant. Ces sites ont pas fait l'objet d'études de faisabilité qui ont été complétées le cas échéant par RIMDIR. A l'entame de RIMDIR, trois barrages sur quatre ont été écartés (deux sites ont été écartés suite à des mésententes des communautés concernées, le troisième a été écarté

car la solution technique proposée conduisait à des travaux trop importants et chers pour une faible superficie impactée). Le choix des sites a été aussi revu par RIMDIR selon l'approche de pôle / sous-bassin de production pour mieux cerner les moyens de production dans un espace géographique homogène et restreint. Pour pallier cette situation, Enabel a exprimé, clairement, sa volonté pour prendre en charge cette question, d'aller sur le terrain, pour identifier des IRP compensatoires de manière participative dans la limite du budget disponible pour satisfaire ainsi la demande légitime de la population. La communication est établie entre Enabel et le Président d'Interco Fleuve, maire de la commune de Gouraye, pour la coordination parfaite du travail sur le terrain.

RIMRAP est actuellement en 2^{ème} phase dans un projet COPCO « COvid – Post COvid » pour le renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale.

La logique d'intervention au niveau des sites du RIMDIR et les hypothèses sont appropriées, flexibles et pertinentes ce qui a permis de mieux cibler les zones géographiques, le choix des communautés et d'introduire éventuellement des actions de réajustement depuis la formulation initiale des actions qui consistait à travailler avec le tissu communautaire traditionnel et les faire migrer en COGES. La flexibilité est apparente à travers les différents arrangements (Cf. efficacité) pour adapter le mode d'action et les activités planifiées en fonction des éléments factuels de contexte apparus lors de l'exécution. La logique d'intervention est pertinente et permet d'avancer pour atteindre les résultats attendus. Il y a aussi la mise en œuvre d'actions de pérennisation pour assurer la durabilité des réalisations après le programme (Cf. durabilité) à travers la création d'une caisse spéciale au niveau de chaque COGES et son alimentation par une redevance entretien et maintenance payée annuellement par les membres de la communauté. Les COGES ont en quelque sorte un « cahier de charges oral » qui définit les conditions de la gestion des infrastructures rurales productives.

Le choix de travailler dans les quatre wilayas de Hodh Chargui, Hodh Gharbi, Assaba et Guidimakha concernées par le RIMDIR est pertinent, car ces régions affichent des taux de malnutrition aiguë supérieurs au seuil d'urgence de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les activités en cours sont inscrites dans les priorités du gouvernement et des populations bénéficiaires et sont portées par les structures sectorielles au niveau central et régional. Toutefois, aucun document n'exprime la position des communautés locales concernant la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce ciblage géographique est hautement pertinent pour orienter les activités de développement de ces zones marginales où se concentre la pauvreté rurale, mais qui disposent d'atouts importants, notamment pour l'élevage extensif et les cultures maraichères, dont les produits pourront bénéficier de labels terroirs et/ou biologiques. De plus, dans ces zones il existe des possibilités d'irrigation qui pourraient contribuer à l'amélioration de la mise en valeur des terres agricoles.

Le travail de terrain a permis de confirmer à travers les réunions avec les différents COGES et les services de l'État, que RIMDIR est pertinent par rapport aux besoins et priorités des bénéficiaires et des parties prenantes compte tenu du souci partagé pour la résilience face à la rareté des ressources hydriques et aux effets de plus en plus caractérisés du changement climatique. Dans cet agroécosystème l'eau était, et restera encore plus avec le changement climatique, au centre des préoccupations ancestrales de l'évolution du savoir et du savoir-faire des populations pour s'adapter à la sévérité des conditions climatiques. Face à ces défis permanents les infrastructures de mobilisation de l'eau dans les wilayas concernées témoignent des efforts importants et inlassables d'investissement consentis par les populations, les pouvoirs publics et par un certain nombre de partenaires internationaux pour la préservation et le développement de ces zones. Dans ce domaine, des efforts supplémentaires sont cependant nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources naturelles et une intensification de la production agricole. En conséquence, devant l'ampleur des besoins, les bénéficiaires de RIMDIR portent des réponses à une très petite partie des besoins des bénéficiaires sans pour autant espérer modifier rapidement et radicalement le courant des choses.

5.2 Efficacité

QE2 : Dans quelle mesure les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations ?

Le programme s'exécute à travers deux agences de développement international et a été scindé en deux volets : « Volet infrastructures productives » à la charge d'Enabel et le « volet énergétique » dont la mise en œuvre est confiée à l'AFD.

5.2.1 Volet infrastructures productives

Le Volet infrastructures productives relatif à l'action de « renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle » en Mauritanie est opérationnel sur le terrain et a permis d'aborder toutes les problématiques inscrites dans la Convention pour la réalisation des quatre résultats à charge.

Avant d'entamer les actions, Enabel a mis en place un mode opératoire de déploiement de l'assistance technique et a revu l'identification des sites d'intervention potentielle en matière d'infrastructures rurales productives, en adoptant l'approche de pôle de production et de développement de filières agro-pastorales, afin de permettre la mise en œuvre d'actions concrètes et sans perte de temps au démarrage. C'est ainsi qu'au début de l'action une quinzaine de sites «actions pilotes» ont été définitivement retenus.

Par ailleurs, Enabel a établi un cadre logique et une matrice d'indicateurs de suivi de la réalisation des produits et de toutes les activités qui concourent à la réalisation des valeurs cibles (Cf. Annexe 3 – cadre logique ; annexe 6 – Indicateurs de résultats).

Tableau 1: État d'avancement des indicateurs de suivi des IRP

Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeur année 2021	Valeur cible 2021
Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures productives (et énergétiques) des populations vulnérables	OS 1 : Nombre de ménages vulnérables ayant un accès sécurisé à des terres aménagées à travers le RIMDIR (par genre, par tranche d'âge et par type d'aménagement)	2618 ménages dont: Barrages (2618) PM (ND) CES-DRS (ND)	2000
	OS 2 : Quantité de l'eau rendue disponible pour les éleveurs à travers le RIMDIR (milliers de m ³)	2077	3000
	OS 3 : Proportion de la population rurale, désagrégée par genre, ayant accès à une source d'eau potable grâce à cette action	NA	NA
Produits			
1. Les populations vulnérables ont un meilleur accès à l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble de leurs besoins et activités tout au long de l'année	1.1 : Nombre de points d'eau (agricoles et pastoraux) rendus fonctionnels avec l'appui de cette action	8	17
	1.2 : Pourcentage de ces points d'eau qui répond aux normes de qualité de l'eau potable	NA	>=80%
2. Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année	2.1 : Quantité du réseau de pistes rurales réalisé, réhabilité et entretenu (en km)	0	0
	2.2 : Période d'inaccessibilité des principaux marchés de détail / marchés de gros (nb jours par an)	ND	<=60 jours/an
3. Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales	3.1 : Superficies agricoles (Ha) aménagées, par type d'aménagement*	1252,8 Ha	1900
	3.2 : Nombre et km d'aménagements pastoraux réhabilités ou réalisés par type d'aménagement (aires de pâturage, km de couloirs de passage, paires-feux, etc.)		
	Nombre	16	0
	Etendue (km)	1431	0

	3.3 : Pourcentage des aménagements pour lesquels des accords sociaux et/ou des comités de gestion ont été mis en place	91%	100%
4. Les capacités de gestion et de coordination du sous-secteur infrastructures rurales sont améliorées	4.1 : Disponibilité et qualité de base de données et SIG pour les infrastructures rurales au niveau local et niveau national	BDD-SIG IRP mise en ligne avec les résultats des inventaires des IRP dans les deux Hodhs et l'Assaba	Base de données actualisée avec indicateurs produits
	4.2 : Degré de réalisation du plan de formation pour les services techniques	31,50%	50%
	Formations réalisées	25%	50%
	Personnes formées	38%	50%
	Application des acquis	ND	50%
	4.3 : Nombre de produits et documents de capitalisation et de bonnes pratiques élaborés et diffusés	0	2

Source : Enabel

Les indicateurs de suivi des activités indiquent un avancement bien marqué dans la réalisation des résultats pour atteindre les objectifs assignés à la fin de l'année 2023. A la fin de l'année 2021, pour certains indicateurs d'objectifs et de produits, les taux de réalisation sont déjà atteints, voire, dépassés.

Ainsi pour l'objectif spécifique 1 (OS1), l'indicateur de résultat est dépassé de 30% ; pour l'OS2 le taux de réalisation est de 70%. En revanche, l'OS3 relative à la « Proportion de la population rurale, désagrégée par genre, ayant accès à une source d'eau potable grâce à cette action » est en cours de réalisation.

Concernant les produits, l'avancement de la réalisation des indicateurs s'établit comme suit :

- Produit 1 (47%) : Les populations vulnérables ont un meilleur accès à l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble de leurs besoins et activités tout au long de l'année ;
- Produit 2 (60%) : Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année
- Produit 3 (91%) : Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales
- Produit 4 (50%) : Les capacités de gestion et de coordination du sous-secteur infrastructures rurales sont améliorées

La liste des réalisations à fin 2021 montre bien que toutes les activités ont été entamées de manière structurée et avec une planification efficace et touchent les quatre résultats (cf. annexe 7 – liste des réalisations du volet IRP) :

Résultat 1 : Les populations vulnérables ont accès à l'eau en quantité et qualité pour l'ensemble de leurs besoins et activités tout au long de l'année.

La construction / création de points d'eau agricoles et pastoraux pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation des périmètres maraichers est prioritaire dans les 4 Wilayas de la zone d'intervention de RIMDIR. C'est l'un des principaux leviers de la résilience agro-pastorale issus des diagnostics effectués par RIMRAP et du travail important, d'identification des besoins des quatre wilayas, effectué par DRAPS et RIMRAP.

A ce jour, seuls deux puits ont été réhabilités dans deux localités de la wilaya de Néma (Zedar et Nguiya) et sont actuellement utilisés pour l'irrigation de deux périmètres maraichers et l'abreuvement des animaux. Chaque périmètre est doté d'un petit système d'irrigation gravitaire semi-californien et d'un puits équipé d'une pompe immergée actionnée par des plaques solaires pour diminuer le coût de pompage. Ces périmètres sont gérés chacun par 25 femmes ; les produits maraichers sont

destinés à la consommation mais surtout à la vente dans les souks avoisinants et même à Néma. L'eau du puits est également utilisée pour l'abreuvement du bétail. En effet, chaque puits est relié à un abreuvoir construit à proximité du périmètre et l'abreuvement du bétail est facturé à 2 Ouguiyas par tête de bétail.

Par ailleurs, l'eau de ces deux puits est, également, utilisée pour l'alimentation en eau potable malgré sa teneur très élevée en sel.

Tableau 2 : Réhabilitation des puits pastoraux et aménagement des périmètres maraichers à Néma.

Commune	Site ou localités	Travaux réalisés	Etat d'avancement
Agoueinit	Nguiya	Réhabilitation puits pastoral et aménagement de périmètre maraîcher au profit d'un groupement féminin	Réception technique 18/02/2022
Agoueinit	Zedar	Réhabilitation puits pastoral et aménagement de périmètre maraîcher au profit d'un groupement féminin	Réception technique 18/02/2022

Résultat 2 : Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année

La vaste étendue de la zone d'action de RIMDIR présente un obstacle, ajoutée à la dispersion de l'habitat, rend très difficile le désenclavement des villages pour favoriser la circulation des personnes et le transport des marchandises. RIMDIR est en train d'investir dans de petits ouvrages de franchissement de passage d'eau afin de faciliter l'accès durant la période d'hivernage où les inondations sont très fréquentes. Devant l'étendue des points critiques qui rendent l'accès parfois impossible, il est difficile de prétendre à travers les petits ouvrages réalisés par RIMDIR de résoudre le problème d'accès dans sa globalité. Toutefois, plusieurs axes problématiques ont été identifiés et des études sont en cours afin de proposer des solutions techniques aux points critiques identifiés. Les futurs aménagements des points critiques sur ces pistes rurales permettront d'améliorer la qualité de ces axes et ainsi les possibilités de transport des produits des zones de production aux zones de consommation.

Figure 5: Ouvrage de franchissement sur canal à Hodh Chargui



Résultat 3 : Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales.

Pour améliorer la disponibilité et la diversification des aliments tout au long de l'année, les bases de production tant pour l'agriculture pluviale que pour l'élevage, les actions d'Enabel sont de nature à :

- ▶ Sécuriser la production agricole grâce à des investissements dans des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et de protection et restauration des sols ; et
- ▶ Sécuriser les ressources naturelles et pastorales en appuyant l'amélioration des parcours, favorisant l'accès des pasteurs et agropasteurs aux ressources et espaces pastoraux et atténuer les sources de conflits, parfois d'envergure, entre éleveurs eux-mêmes, et entre éleveurs et agriculteurs.

La sécurisation de la production agricole est tributaire de la mise en place des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et de restauration et de la conservation du sol. Ces investissements visent à étendre les superficies cultivables, à sécuriser la production agricole et dans certaine mesure protéger les ouvrages construits en aval (ressources en vivres pour la collectivité). De la réalisation de cet objectif de sécurisation de la production découlent d'autres améliorations concernant le fonctionnement hydrologique des bassins versants avec :

- ▶ La reconstitution des réserves en eau souterraines par l'accroissement de l'infiltration ;
- ▶ La diminution de l'envasement des ouvrages de mobilisation des eaux de surface ;
- ▶ La recharge de la nappe superficielle qui affecte le niveau d'eau dans les puits. Cela intéresse les bénéficiaires qui peuvent construire des puits moins profonds et mieux alimentés en eau. L'eau stockée dans la nappe permet aussi de réaliser des cultures maraîchères irriguées à partir des puits à l'aval du barrage ;
- ▶ Le contrôle de l'érosion des terres à vocation agropastorale ;
- ▶ La sécurisation des productions céréalières en système de culture de décrue ;
- ▶ Le développement des cultures maraîchères, là où les ressources en eaux pourront être sécurisées ou renforcées ; et
- ▶ La création d'emplois pré et post programme pour les populations rurales et les jeunes encore présents dans la zone.

L'approche adoptée par le programme pour la mise en œuvre des investissements en IRP est celle d'aménagement intégré des sous-bassins versants où l'interaction entre l'amont et l'aval a été prise en considération. Les IRP sont structurées selon une approche globale où les ouvrages de protection et de restauration des sols renforcent l'investissement productif à l'aval relié par une piste de désenclavement. Cette intégration concerne également les autres actions du programme, en particulier celles relatives à la valorisation des systèmes de production.

Le programme a adopté, également, une intervention pragmatique et flexible afin d'optimiser et d'assurer les conditions de réussite. Le nombre et le type d'infrastructures ainsi que leurs localisations n'ont pas été figés au moment de la conception du programme, mais plutôt définis au moment du démarrage en concertation avec les différents acteurs locaux et qui ont été, éventuellement, ajustés et/ou adaptés durant la mise en œuvre quand c'est nécessaire.

Les aménagements réalisés par le programme RIMDIR sur les versants (CES/DRS) sont des dispositifs antiérosifs composés de cordons en pierres, seuils de ralentissement en gabions, digues, diguettes filtrantes, diguettes revêtues, et demi-lunes. Ils sont susceptibles non seulement d'étendre les surfaces cultivées, mais aussi de récupérer les terres dégradées, de stopper sinon de réduire considérablement le ravinement et l'érosion hydrique et de favoriser l'infiltration et donc le stockage souterrain des eaux de pluies par diminution du rapport eau ruisselée / eau infiltrée. Des aménagements simples de conservation des eaux et des sols en amont ont, en dehors de leur contribution efficace dans le dispositif de pérennisation des activités en aval, un impact important dans la dynamique de développement local de ces localités bénéficiaires.

Les ouvrages de décrue sont composés d'une cuvette amont qui permet de stocker l'eau de ruissellement pendant une durée de 2 à 4 mois. Elle est ensuite vidangée grâce à l'ouvrage conçu à cet effet, en général dans la partie centrale du barrage. Les surfaces exondées sont alors mises en culture, de façon à ce que les plantes profitent au mieux de la réserve d'eau stockée dans le sol. L'objectif de ces aménagements est donc de pouvoir inonder la plus grande surface possible (en pratique, de quelques dizaines d'hectares).

Par ailleurs, pour la mise en œuvre au niveau de chaque site d'intervention, RIMDIR a mis en place une structure locale chargée de la gestion des aménagements (COGES) qui est l'unique interlocuteur entre le programme, les autorités locales et le village. Ils sont accompagnés par les ONG internationales partenaires de RIMDIR à travers des activités d'ingénierie sociale.

La réalisation des aménagements de CES/DRS de petite taille a été mise en œuvre directement par les bénéficiaires et encadrée par les équipes d'Enabel. Pour les structures d'aménagement de grande envergure qui nécessitent plus de technicité³ l'exécution des travaux a été confiée aux entreprises locales avec des clauses de travail décent et HIMO intégrées dans le cahier de charge.

Au niveau des activités de restauration des sols, la mission relève que le travail d'aménagement en CES/DRS s'est bien déroulé. Les actions ont porté sur la mise en place de 2418 ml de seuils en gabion, 60 ml de diguettes filtrantes, 660 ml de diguettes revêtues, 1800 ml correspondant à 177 ha de digues, 20,5 ha de cordons pierreux, 376 km de pare-feux, et 11,8 ha de demi-lune.

Tableau 3 : Réalisations des ouvrages type CES/DRS (fin 2021)

Willaya	Seuils en Gabions (ml)	Diguettes filtrantes (ml)	Diguettes revêtues (ml)	Digues		Demi-lune (ha)	cordons pierreux (ha)
				Longueur (ml)	Superficie (ha)		
Hodh El Gharbi	20	40	0	0	0	11,8	0
Hodh El Chargui	1012	0	0	1800	177	0	0
Assaba	1168						24,5
Guidimakha	218	20	660			0	
Total	2418	60	660	1800	177	11,8	24,5

Source : Enabel

La réalisation des ouvrages de mobilisation des eaux de surface était prévue sur 11 sites. A ce jour, 8 sur 11 barrages ayant fait l'objet d'études ont été construits / réhabilités et réceptionnés provisoirement (cf. annexe 7 – État d'avancement des barrages). Les travaux au niveau de deux sites dans la Wilaya de Guidimakha (Moutaalag et M'Beidia Amague) ont été suspendus suite à des retards de mise en œuvre imputables au prestataire et aux conditions climatiques. Le 11^{ème} barrage sur le site Elwasta Tenkara dans le Hodh El Gharbi, présentait un conflit d'intérêt entre deux tendances communautaires. Les tentatives de conciliation n'ont pas abouti, ce qui a conduit à mettre en veille le projet.

Le volume total mobilisé est de l'ordre de 2,1 millions de m³ d'eau (qui varie en fonction de la pluviométrie) ; la superficie totale utile est de l'ordre de 1.044 ha. Le nombre de ménages impacté est de 2.500 ménages. Il faut signaler que les cultures de décrue au niveau de la cuvette de collecte d'eau du barrage sont protégées et sécurisées par un grillage pour éviter l'empiétement des animaux et par conséquent contrôler le flux des animaux. Pour certains barrages la cuvette est partagée en deux parties séparées par un grillage : une partie réservée à l'abreuvement du bétail et l'autre utilisée pour la culture de décrue. Cette situation a été relevée par la mission d'évaluation dans le site de Boustia dans le Hodh Chargui.



³ C'est le cas par exemple du seuil de franchissement et des ouvrages de protection des berges des cours d'eau contre les inondations des terres avoisinantes dans le site Ngadi 2.

Tableau 4 : Réalisations des barrages (Construction /réhabilitation fin 2021)

Wilaya	Moghataa	Sites ou localités	Volume d'eau stocké (Millier de m ³)	Superficie inondable (ha)
Assaba	Kankossa	Oudey Niaghlé	837	15,5
	Guérou	Oudey J'rid	0	
	Kiffa	Boubleine 2 / Likhreiza	200	37
		Legrane (Hel Salem)	250	207
		Maghta Sfeira		71
Total			1287	330,5
Guidimakha	Ould Yengé	Moutaalag		
	Ghabou	M'Beidia Amague		
	Ould Yengé	Melgué		
Total			0	0
Hodh El Gharbi	Tintane	Gualb Elaich	330	61
	Tamcheket	Gaat Lebgar	215	52
Total			545	113
Hodh El Chargui	Néma	Béribava (2)		500
	Timbedra	Bousta		100
Total			245	600
Total Général			2077	1043,5

Source : Enabel

Des observations ont été faites sur les ouvrages lors du premier remplissage du barrage Gualb El Aich (Hodh El Gharbi) relatives à quelques fissures légères apparues sur le seuil en béton cyclopéen provoquant des fuites d'eau. Dans le cas de Gaat Lebgar, lors du premier captage, plusieurs fuites ont été constatées le long du mur de l'ouvrage et l'eau a contournée par la partie gauche du barrage. Ces anomalies mineures seront réparées avant la réception définitive des ouvrages.

Les réalisations physiques des IRP sont conformes aux prévisions et contribuent à l'atteinte de l'essentiel des objectifs fixés initialement surtout pour l'infrastructure de mobilisation des eaux de surface et de conservation des eaux et du sol (CES/DRS).

Le travail de terrain et les discussions avec les bénéficiaires au niveau des trois wilayas visitées par la mission d'évaluation montrent que les IRP réalisées par le projet RIMDIR (Barrages, CES/DRS, périmètres maraichers etc.) sont appréciées par les bénéficiaires. Aussi, les cadres de la DAR ont exprimé leur satisfaction quant au programme RIDMIR comparé aux autres projets dont la DAR a la tutelle.

La sécurisation des ressources naturelles et pastorales s'appuie sur l'amélioration des parcours, favorisant l'accès des pasteurs et agropasteurs aux ressources et espaces pastoraux et atténue les sources de conflits, parfois d'envergure, entre éleveurs eux-mêmes, et entre éleveurs et agriculteurs. Les infrastructures et aménagements comprennent des couloirs de passage, des pares feux, la restauration des aires de pâturages dégradées et la fourniture d'eau en quantité et qualité aux éleveurs et leurs troupeaux à travers l'aménagement de mares ou de puits ou forages pastoraux. A ce jour, seuls deux puits pastoraux ont été réhabilités à Néma

Résultat 4 : Les capacités de gestion et de coordination du sous-secteur infrastructures productives sont améliorées.

RIMDIR a réalisé un large programme de formation pour le renforcement des capacités des différents acteurs au niveau national et local. Cette formation a couvert plusieurs aspects.

Le travail accompli à ce stade de l'exécution de RIMDIR a permis d'élaborer un plan de formation pour les services techniques et a réalisé, au terme de l'année 2021, 80% de ce plan.

Au niveau central, 194 personnes ont bénéficié de du renforcement des capacités sur les outils de gestion des bases de données afin d'améliorer la planification, le pilotage et le suivi des infrastructures rurales. A cet effet, une première version de la base de données des IRP ainsi que de l'interface d'accès (via Quantum GIS) ont été remises aux deux ministères (MA et ME) pour l'introduction des données pertinentes actualisées et pour juger de son fonctionnement en tant qu'éléments d'aide à la décision pour une meilleure planification et le suivi des interventions en matière d'infrastructures productives. L'utilisation harmonieuse du SIG est tributaire de la capacité du serveur où il sera installé, du débit de l'internet tant au niveau central que décentralisé, et des possibilités d'utilisation pour l'introduction de l'information à la base au niveau des Moghataa.

Les formations concernant cet appui institutionnel sont :

Tableau 5 : Thématiques des formations dispensées au niveau central

Thématiques de la formation	Participants
Le Cadre légal et le guide de mise en œuvre des infrastructures rurales	35
Les outils de sécurisation socio-foncière	35
Archivage de dossiers	15
Excel - Fonctions de base à usage du technicien et de l'ingénieur	15
Google Earth	15
QGIS 1 - Création de carte à partir de données terrain	15
QGIS 2 - Traitement et analyse de données topographiques	15
QGIS 3 - Délimitation de bassins versants	15
QGIS 4 – Occupation du sol	15
Le relevé de terrain géographique	15
Les techniques d'élaboration de bulletins hydrologiques en période de campagne et d'annuaires en fin de campagne Avec application étalée sur une période de 12 mois	4
Total	194

Source : Enabel

A l'échelle régionale les bénéficiaires ont été initiés sur les techniques de conservation et de restauration des sols (CES/DRS), et les organisations rurales (COGES) ont été renforcées dans leurs capacités techniques et organisationnelles pour la gestion et l'entretien des IRP, mais également dans leurs capacités de participation dans des réunions stratégiques pour la définition et l'application des politiques liées aux infrastructures rurales. Il a été question, aussi, de l'accompagnement visant la professionnalisation du comité pour plaider au niveau régional et la formation des formateurs sur les techniques pluviales, le maraichage, le feu de brousse, et la confection des gabions.

En termes de capitalisation, RIMDIR a élaboré en partenariat avec la DAR :

- ▶ Un référentiel technico –économique composé de 13 fiches et 4 annexes, traduit en langue locale et validé ;
- ▶ Des guides de gestion et maintenance qui ont été également validés; et
- ▶ Des outils et méthodes de sécurisation socio-foncière des IRP complémentaires du cadre légal des IRP.

Il y a lieu de souligner que les activités d'Enabel ont été définies en tenant compte également des futurs réseaux d'électrification rurale prévus dans le cadre du volet Energie du RIMDIR mis en œuvre par l'AFD et la SOMELEC.

Par ailleurs, Enabel a identifié les IRP potentielles dans les wilayas concernées et susceptibles d'évoluer en fonction des activités d'intermédiation sociale menées et des budgets disponibles.

Tableau 6 : IRP identifiées et priorisées par wilaya pour la 2^{ème} phase des travaux

Type d'IRP	Nombre d'IRP par Wilaya				Total
	Assaba	Hodh El Gharbi	Hodh El Charghi	Guidimakha	
Barrages	3	4	6	2	15
Puits pastoraux	0	4	5	3	12
Traitement des points critiques sur pistes rurales	2	0	1	1	4*
Périmètres maraichers / Jardins maraîchers circulaires	10	10	10	10	40
Parcs de vaccination	1	1	3	3	8
Total IRP	16	19	25	19	79

Source : Enabel

5.2.2 Volet énergie - AFD

En ce qui concerne le volet énergie pour la mise en place des solutions d'électrification au service du développement économique des localités rurales, notamment pour le développement des activités agropastorales, jusqu'alors aucun site n'a fait l'objet d'investissement dans le cadre du volet RIMDIR Energie. Toutefois tous les travaux préparatoires ont été entamés.

Ainsi, pour une meilleure caractérisation de la problématique d'électrification, un diagnostic a été réalisé dans les quatre wilayas ciblées par le RIMDIR faisant ressortir que les infrastructures restent très limitées : même s'il existe des infrastructures dans les capitales régionales, celles-ci sont très réduites en milieu rural. De plus, dans les localités électrifiées, plusieurs problèmes sont identifiés : coûts de raccordement assez variables et élevés, des factures trop chères pour les foyers pauvres, délestage fréquent, des interventions trop lentes en cas de panne, etc. Le délestage fréquent ne permet pas aux unités de production de fonctionner correctement et souvent la panne électrique pourra interrompre le processus de production et causer la perte de la marchandise (cas de la SIMPL à Néma). Aussi, les besoins de chaque localité ont été identifiés principalement sur la base de démographique et sont modulés en fonction de l'utilisation de l'électricité, des capacités financières des ménages, des infrastructures de base et administratives et des unités de production.

Dans les localités non électrifiées, les ménages utilisent comme sources d'énergie des lampes torches à piles, des lampes solaires, des lampes à pétroles et les kits solaires (en cas de capacité financière), ou simplement des bougies.

Le diagnostic du secteur de l'énergie a permis dans un premier temps, l'identification de 15 périmètres rassemblant 209 localités (14 localités par périmètre) dont 121 localités de plus de 500 habitants (8 par périmètre en moyenne), éligibles à la mise en place d'un mini-réseau. Les 15 périmètres identifiés rassemblent 21.500 ménages dont 12.600 abonnés potentiels par kit solaire PV individuel et 5.400 abonnés potentiels par mini-réseau.

Lors du COPIL du 22/09/2021, une liste de sites plus restreinte, en raison des moyens financiers, a été approuvée et concerne 53 localités (dont la moitié sur financement UE-AFD et l'autre moitié sur financement Banque Mondiale) répartis sur 7 zones prioritaires et touchant 19.870 bénéficiaires. Une étude de faisabilité a permis de choisir l'option off-grid pour des mini-réseaux décentralisés.

Il y a lieu de souligner que la mission d'évaluation a appris à travers l'UGP – Volet énergie, que les équipes de la SOMELEC étaient en mars 2022 dans les wilayas concernées par RIMDIR pour finaliser l'action dans les sites choisis. Suite à cette visite, le nombre de sites retenus pour l'électrification a évolué à 58 (source UGP) et ne comprend aucun des 13 sites visités par la mission d'évaluation à mi-parcours. Lors de la restitution des conclusions de l'évaluation à la DUE – Mauritanie, il a été signalé que plusieurs sites d'intervention du RIMDIR figurent dans la liste de la SOMELEC.

Toutefois, la réalisation des infrastructures énergétiques et le choix de solutions doivent être examinés au regard de l'évolution du secteur suite à l'interconnexion progressive des grands réseaux (OMVS barrage de Manantali) dans l'Est mauritanien qui vient d'être raccordé via le Mali (récemment à Timbedra). Cette interconnexion va permettre d'alimenter les wilayas de Guidimakha

et d'Assaba. Les systèmes d'énergie électrique alternatifs sont plutôt interstitiels et à vocation domestique plus que professionnelle (artisanat, conservation, transformation). Une bonne vision sectorielle permettra un bon ciblage des actions RIMDIR.

Par ailleurs, les activités réalisées depuis le début du volet énergétique au 31 décembre 2021 se résument comme suit :

- ▶ Instruction et signature de l'acte de rétrocession tripartite des financements au bénéfice de la SOMELEC, y compris l'analyse et l'émission de l'avis de non-objection AFD à l'acte de rétrocession ;
- ▶ Clôture de la phase étude avec la réception du rapport révisé et finalisé de l'étude de faisabilité du projet, diffusion et restitution du rapport final aux partenaires UE, BM, ENABEL, SOMELEC et les Ministères concernés ;
- ▶ Examen et sécurisation du budget de l'UGP par la SOMELEC auprès de l'AFD, la Banque mondiale et auprès des ministères de tutelle de la SOMELEC ;
- ▶ Elaboration du manuel de procédures détaillant les rôles et responsabilités de l'unité de gestion de projet et formalisant les procédures de gestion administrative, comptable et financière du Projet ;
- ▶ Recrutement des principaux membres de la Cellule UGP et la nomination du coordinateur RIMDIR au sein de la SOMELEC ;
- ▶ L'apport d'un appui technique à la SOMELEC et à la Direction de l'électricité et maîtrise de l'énergie et à la Direction des financements (MAEPSP) ;
- ▶ Suivi du processus de recrutement de l'appui à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la SOMELEC ;
- ▶ Suivi de la création du comité de pilotage (COPIL), publication de l'arrêté de formation du Comité de Pilotage et préparation du premier COPIL (22 septembre 2021) ;
- ▶ Préparation et répartition des tâches pour la réalisation de l'étude préalable de soutenabilité budgétaire prévue par la Loi PPP pour le recrutement du délégué ;
- ▶ Participation aux CSO-RIMDIR ;
- ▶ Conduite de deux missions de suivi conjoint AFD/Banque Mondiale, pour la supervision et le pilotage stratégique qui ont amélioré la concertation, l'échange et la coordination avec les contreparties.

Il ressort que l'objectif du volet énergie pour la valorisation des produits agricoles et de l'élevage dans le cadre de RIMDIR a pris de l'ampleur et s'est transformé en projet pilote pour la généralisation de l'électrification rurale dans tout le territoire mauritanien et a demandé des efforts et du temps pour la mise en place du cadre juridique, réglementaire et de gestion. Cette orientation a été encouragée par la contribution de la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, apportant un financement consistant (31 millions USD\$). Ce travail de fonds a permis la formulation d'un programme d'électrification nationale « Moudoun » (2020 – 2025) qui va au-delà de l'électrification rurale pour intégrer des infrastructures de développement urbain, et qui prépare le changement de la société et son implication dans une approche participative pour atteindre les objectifs assignés à la fin de 2025. Moudoun prévoit, dans sa « Sous- composante 1.2 : Electrification urbaine et rurale » (19 millions USD) d'appuyer la SOMELEC pour accroître l'accès à l'électricité des ménages dans certaines zones d'intervention du Projet.

Sur le terrain, et plus précisément à Néma, les sites visités ont bénéficié du concours de RIMDIR pour l'équipement de plusieurs puits par des pompes émergées fonctionnant par l'énergie photovoltaïque pour l'irrigation de parcelles de cultures et l'abreuvement des animaux de tous les villages environnant moyennant une redevance (2 Ouguiyas par animal) pour constituer une caisse d'entretien, de maintenance et de remplacement des équipements. RIMDIR en fonction des moyens financiers peut focaliser ses activités sur les investissements dans les installations d'énergie solaire.

Pour améliorer la coordination, le MPME sollicite une réunion de mise au point avec Enabel pour identifier les sites prioritaires à l'électrification surtout ceux ayant des projets d'installation d'unités de valorisation des produits agricoles.

5.3 Efficience

QE3 : Dans quelle mesure l'intervention a produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps ?

Le budget de RIMDIR est de €35M (2018-2023) répartis comme suit : i) €25M pour le volet infrastructures rurales productives « Enabel » avec un taux d'engagement de 67,85% au 31/12/2021 et ii) €9M pour le volet énergétique « AFD ».

5.3.1 Volet IRP

Tableau 7: Budget du volet Renforcement des Investissements Productifs

Désignation	Budget (€)	Dépenses (€)		Engagements	
		2020	2021	Euro	%
Activités					
• Les infrastructures et aménagements ruraux sont mis en place et gérés durablement (R1, R2, R3)	15.062.072	1.466.119	4.900.679	4.560.444	72,55%
• Renforcer les capacités des acteurs clés (R4)	3.084.700	674.568	710.961	792.252	70,60%
s/Total des activités	18.146.772	2.140.687	5.611.640	5.352.696	72,22%
• Moyens Généraux	3.014.650	973.486	422.471	525.029	63,72%
• Investissements	350.650	240.134	6.835	0	70,43%
• Frais de fonctionnement	1.339.250	261.893	153.386	91.065	37,81%
• Backstopping, suivi, évaluations et audits	515.500	16.077	10.100	26.375	10,19%
• Divers		23.998	-2.137		
s/Total	5.220.050	1.515.588	590.656	642.468	52,66%
Total coûts directs	23.366.822	3.656.275	6.202.296	5.995.164	67,85%

Source : Enabel

Les ressources ont été mises en place en quantité, en qualité et aux moments prévus pour la réalisation des objectifs assignés. Les procédures administratives et financières d'Enabel n'ont pas posé de problèmes, et ont permis de gagner le temps précieux pour l'engagement des activités, estimé par les partenaires institutionnels à deux mois par rapport aux procédures de la Mauritanie.

Les engagements ont été souples, les paiements ont été opérés après l'exécution des contrats en adoptant un système de réception provisoire et réception définitive après une année et les coûts sont inférieurs aux prévisions. Ceci est rendu possible grâce à la bonne concurrence et l'alignement sur les normes standards de transparence budgétaire et de l'efficacité de l'aide au développement.

Globalement les besoins de développement des quatre wilayas aussi vastes en termes d'infrastructures et un contexte sociologique, ethnique et d'organisation de la population très contrasté et compliquant ainsi le processus de participation et d'adhésion ont été pris en compte. Les institutions traditionnelles (de la tribu à la classe d'âge en passant par les groupes d'affins), et les modalités de la structuration professionnelle agro-pastorale des ruraux (groupements formels et informels, systèmes d'entraide, organisations paysannes et pastorales, fédérations...) sont caractérisées par un nombre de déterminants sociaux dans la mosaïque ethnique de la Mauritanie. Il y a aussi le risque de ne pas maintenir la gestion optimale après le programme (entretien et maintenance des infrastructures, contractualisation, répartition équitable des produits en particulier avec les strates dépendantes de la société ; captifs, affranchis Harratin, femmes et approche genre, cadets sociaux).

D'une manière générale, les ressources du projet correspondent globalement aux besoins prédéfinis pour le volet « infrastructures rurales productives ».

Par ailleurs, l'organisation préconisée par Enabel pour la mise en œuvre de ses interventions est efficace avec des points d'ancrage au niveau central à Nouakchott et au niveau décentralisé (CSO, CRD et UCG). Enabel s'appuie aussi sur quatre ONG internationales (VSF, OXFAM, COOPI et le GRET) pour l'accompagnement des activités d'investissements proprement dites par l'animation

auprès des communautés rurales concernées afin d'assurer leur pleine participation à toutes les étapes du processus. Le choix de ces ONG s'aligne sur les procédures belges caractérisées par la bonne concurrence et la transparence. La présentation des offres s'est faite suite à la publication d'un avis de marché public par Enabel sur plusieurs sites web spécialisés. Pour s'assurer de l'application stricte des procédures de passation des contrats, la cour des comptes belge a déjà audité les comptes d'Enabel en 2019 et 2020, années concernées par RIMDIR.

Les quatre ONGs retenues ont bel et bien satisfait les exigences et les qualifications des termes de référence. En revanche, bien que présentes sur le terrain et impliquées dans plusieurs activités en cours, d'autres ONG ont proposé des offres jugées insuffisantes.

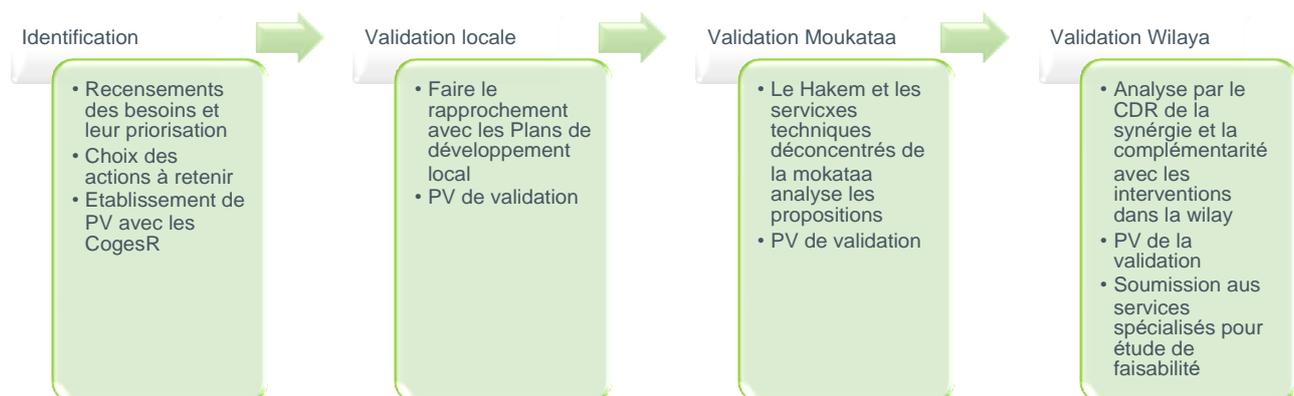
La mobilisation des experts a connu, au début, un retard dû à l'absence d'experts nationaux spécialistes dans quelques domaines spécifiques en Mauritanie. Il y avait aussi les limitations dues au budget pour engager des experts internationaux (Ingénierie sociale et Infrastructures rurales productives). De plus, l'étendue de la zone du RIMDIR sur quatre wilayas avec des caractéristiques sociologiques, de production et de résilience très contrastées semble avoir amoindri l'efficacité du programme.

L'équipe de coordination d'Enabel basée à Nouakchott a assuré une planification subtile des activités pour la mobilisation, l'installation des équipes de l'AT dans les wilayas et a réalisé des missions de supervision, de suivi des progrès du projet et fourni un appui technique en cas de nécessité. Ces missions ont permis de cerner tous les éléments factuels de mise en œuvre de RIMDIR. Le suivi de l'assistance technique s'est fait soit par des visites, des états d'avancement périodiques ou des réunions face à face. Globalement, la supervision exercée par Enabel a permis le suivi étroit de l'exécution des actions et l'actualisation des programmes et des planifications pour gagner en efficacité et efficacité.

Sur le terrain on relève que les équipes d'Enabel et des ONGs internationales (VSF, OXFAM et COOPI) travaillent en parfaite harmonie. Elles sont dynamiques et ont une parfaite maîtrise du terrain. Ces équipes travaillent inlassablement avec la participation active des populations qui a démontré une totale adhésion aux apports de RIMDIR, à l'approche mise en œuvre et à la communication. Ces équipes travaillent dans des zones désertiques très vastes avec des arrêts pendant la période hivernale en raison des difficultés d'accès. A titre d'exemple la Moghataa de Timberdra s'étale sur 200 km x 115 km. Toutefois, les procédures très longues pour la réception de l'investissement ont réduit énormément la période disponible pour l'accompagnement des communautés locales par les ONG.

L'approche globale adoptée par les trois équipes des wilayas de Kiffa, Ayoun et Néma est identique et mise en œuvre avec le même degré de conformité.

Figure 6: Processus d'identification des actions de RIMDIR



Le travail se réalise à Nouakchott avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le volet IRP, à savoir le Ministère de l'Élevage, le Ministère de l'Agriculture à travers la Direction de l'Aménagement Rural, qui a la pleine mission de planification, de réalisation des études de base (APS, APD et Plan d'exécution), la supervision des constructions et la réception provisoire et définitive des travaux. La concertation se fait chaque fois que nécessaire et obligatoirement dans les différentes réunions du CSO, en l'absence de COPIL pour RIMDIR et RIMFIL.

Au Ministère de l'Élevage, on estime que les investissements en élevage sont très faibles comparativement aux autres secteurs concernés et que pour le moment, aucun impact n'est apparent ni à l'amont ni à l'aval de la filière animalière. On relève aussi l'absence de plan de formation dédié à l'élevage. Au même ministère, on juge que la concentration qui était au début très rapprochée dans le temps s'est réduite à la participation aux CSO, ce qui est jugé très insuffisant. Enfin, des attentes ont été exprimées concernant le travail en cours pour faire émerger quelques éleveurs modèles à vulgariser.

Par ailleurs, aux deux ministères de l'agriculture et de l'élevage, il a été déclaré que l'évolution institutionnelle du MDR n'a pas posé de problème au RIMDIR, au contraire cela a permis le retour en 2021 à une organisation à deux ministères qui était en place de 2014 à novembre 2018 lors de la conception du programme SANAD. Concernant cette question, on relève que pour des blocages institutionnels, la mise en place du COPIL RIMDIR et RIMFIL a pris un certain temps pour décider en fin de compte de confier au Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs la présidence du COPIL et à l'unité de coordination d'Enabel des Programmes RIMDIR / RIMFIL le rôle de secrétariat.

Pour Enabel, le programme RIMDIR au regard de sa formulation travaille avec la DAR qui est basée au MA. Le ME a été associé au travers de sa direction technique du temps du MDR aux activités d'inventaire des IRP, et d'élaboration du référentiel technico-éco. Le service vétérinaire a été associé au choix des interventions en matière de parcs de vaccination à installer. Les techniciens ont été associés au niveau régional. Depuis le retour en 2021 à l'ancienne organisation du secteur de l'agriculture et du secteur de l'élevage, Enabel déclare avoir trouvé des difficultés de travail avec les services centraux qui considèrent qu'ils doivent prendre les décisions en termes d'interventions sur le terrain aux dépens des services déconcentrés. Pour ce faire, Enabel a fait plutôt le choix de travailler avec les services de proximité aussi bien au niveau des ministères techniques que des autorités administratives pour les activités d'identification / planification locale.

Il est évident, que ce choix d'aller sur le terrain sans passer par les services centraux est inefficace. Actuellement sans émettre de recommandation à ce sujet, on rappelle que RIMDIR s'appuie sur les institutions nationales et par conséquent, il revient à Enabel de faire l'effort pour renouer le contact auprès des deux ministères qui ont pour mission générale de concevoir, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les politiques du Gouvernement du secteur de l'élevage et du secteur agricole. En plus, Enabel a la pleine responsabilité de respecter l'organisation administrative du pays et de travailler étroitement avec les institutions mauritaniennes (niveau central et décentralisé), qui ont plein droit de regard sur toutes les activités de RIMDIR sur le terrain, sans rappeler que ces mêmes institutions vont hériter et poursuivre l'action au-delà de la durée de RIMDIR. Cela ne signifie aucunement qu'il faudrait travailler avec les procédures administratives et financières ni avec le rythme de l'administration mauritanienne.

Sur le terrain, la mission d'évaluation a constaté que l'élevage bénéficie dans quelques sites visités de la possibilité d'abreuvement que ce soit au niveau des puits équipés en énergie solaire ou dans les cuvettes de barrages quand il y a de l'eau. Il y a aussi les parcs de vaccination qui vont être incessamment opérationnels. Mais la problématique de valorisation du lait et de la viande, en l'absence de laiteries et d'abattoirs conformes aux normes de sécurité sanitaire des aliments, et les difficultés d'accès au marché rémunérateur, reste entièrement posée et constitue un défi à relever dans le cadre de la SANAD dans sa globalité.

Dans les Wilayas le travail se réalise par les équipes d'Enabel et les ONGs de concert avec les institutions régionales et les inspecteurs dans les Moghataa. Très souvent les bureaux d'Enabel sont installés dans les mêmes bâtiments, ce qui d'après les déclarations des délégués régionaux favorise la concertation permanente, la coordination et surtout la complémentarité avec d'autres interventions publiques ou des autres agences de la coopération internationale. Ce passage à travers les services techniques des wilayas et du wali dans le cadre des Comités Régionaux de Développement (CRD) favorise l'information de tous les services décentralisés des activités de RIMDIR et permet de solliciter leurs interventions en cas de conflit autour des activités. Cependant, les délégations de l'hydraulique ne sont pas associées aux activités de RIMDIR quoique la question des barrages relève de leur compétence. Là il y a peut-être une confusion ou une particularité dans la définition des attributions de la DAR et de l'Hydraulique.

Dans les Moughataa, il n'y a qu'un seul inspecteur qui constitue le point d'ancrage du Ministère de l'Agriculture et qui est dépourvu de tout moyen de travail (véhicule, bureau, outils de travail, etc.).

Dans le secteur de l'élevage, compte tenu des aspects sanitaires, les inspecteurs sont dotés d'un véhicule, un bureau, un téléphone, l'accès à l'internet et du personnel (un vaccinateur et une secrétaire).

Au niveau local un travail important se réalise avec les Hakems puis les Walis pour la validation du choix des sites pilotes de RIMDIR. Les propositions et l'identification des besoins définies en s'appuyant sur les bénéficiaires directs sont examinées, de manière participative puis validées par les Comités Régionaux de Développement (CRD) pour orienter les activités du RIMDIR en fonction des besoins prioritaires des bénéficiaires. Lors du passage de l'évaluation à mi-parcours sur le terrain, toutes les personnes rencontrées dans les sites ou lors des réunions avec les COGES ont été unanimes que le choix des actions a émané de la population et répond à leur choix.

Au niveau des sites / villages d'exécution des actions de RIMDIR, le travail se fait avec la participation étroite et effective des COGES formels créés sur la base de l'organisation communautaire traditionnelle basée sur la nomination d'un leadership de la communauté ayant des caractéristiques spécifiques liées surtout à la sagesse, l'équité, la partialité et l'honnêteté. Les organisations traditionnelles dans les sites concernés ont migré vers une organisation formelle, régis par une législation spécifique, un statut et un règlement intérieur qui définissent le mode de fonctionnement et d'administration. Chaque COGES est géré par un Conseil d'administration de 7 membres dont le rôle de trésorier est attribué de manière systématique aux femmes. C'est peut-être une proposition de l'AT, mais sur le terrain tous les membres de COGES reconnaissent, d'abord, la bonne gestion financière du budget des familles par les femmes, et ensuite, ils veulent confier cette tâche à une femme qui est constamment présente dans le village. Ces COGES ont des caisses alimentées à partir des cotisations d'adhésion de leurs membres (variant de 50 à 100 MRU) et dans plusieurs COGES il y a des redevances annuelles (50 à 100 MRU) pour constituer un fonds d'entretien et de maintenance des infrastructures réalisées. Sur le plan administratif les COGES ont des registres des PV des Assemblées Générales, des PV de réunions du conseil d'administration, des cahiers de visites et tiennent tous un registre de comptabilité. Les membres du conseil d'administration ont reçu une formation spécifique au début de leur installation.

Enfin, les COGES ont intervenu pour déterminer les personnes hommes et femmes à engager en priorité dans le HIMO (cf. efficacité et perspective d'impact).

Globalement, les COGES ne peuvent compter que sur leurs propres moyens en l'absence de services publics de proximité dotés de capacités humaines et financières suffisantes. Effectivement le cœur de la problématique est le financement de la maintenance et de l'entretien des infrastructures agropastorales en cas de dégâts importants. Malheureusement, la volonté politique d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne ressort pas concrètement dans le budget de l'État destiné au secteur agricole (2% du budget national). En conséquence, le fait de penser à la création d'un fonds spécifique à l'appui de la gestion des infrastructures rurales s'avère illusoire et irréaliste si les pouvoirs publics n'assument pas leur fonction régaliennne de privilégier le financement des secteurs prioritaires, en particulier, l'agriculture.

A cet effet, même si l'évaluation à mi-parcours n'a pas l'intention de commenter tout le travail, en cours, de proposition de modalités légales de transfert de gestion des IRP aux AGIR, il est très utile pour la poursuite de RIMDIR de prendre en considération les éléments de constat suivants établis à travers les visites de terrain de 13 sites d'IRP :

- ▶ Les COGES, constituent une valeur ajoutée de RIMDIR quant à leur création, organisation, fonctionnement, proximité des bénéficiaires et des facteurs de durabilité déjà mis en place pour la maintenance et l'entretien des IRP. Il serait hasardeux de s'aventurer à court terme sur des organisations institutionnelles plus élaborées (AGIR) pour favoriser le travail en commun de plusieurs villages / sites. La population concernée risquerait de perdre le contrôle sur ces mégas structures qui pourrait influencer négativement son adhésion totale et financièrement solidaire. Le changement de comportement des bénéficiaires de manière rapide et en même temps comportant des risques de faiblesse d'adhésion et de participation et peut, par conséquent, engendrer des conflits inter-villages latents. L'évaluation à mi-parcours a trouvé dans les 13 sites visités une organisation parfaite avec une adhésion totale de la population qu'il conviendrait de renforcer et documenter pour la généraliser dans les bassins de développement agropastoral comme une première et nécessaire étape avant de penser à des AGIR.

- ▶ Le problème posé est comment l'État mauritanien exerce ses fonctions régaliennes pour mettre à la disposition des populations les moyens adéquats pour le financement et l'appui technique que ce soit pour réaliser les IRP nécessaires ou en cas de dégâts importants touchants les IRP existantes dont celles réalisés par RIMDIR ?
- ▶ Il y a aussi la nécessité d'organiser les producteurs dans le cadre de l'interprofession pour, d'une part, la construction et/ou le pilotage conjoint d'actions à intérêt collectif, et d'autre part, établir des accords interprofessionnels pour définir des règles de production, la promotion collective des produits et la mise en place de cotisations professionnelles, etc. Mais il serait surdimensionné et hors champs d'action de vouloir ériger l'interprofession en lieu et place de l'autorité publique, des Ministères de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, pour assurer la gestion des infrastructures rurales pastorales, à savoir : l'hydraulique, les parcs de vaccination, les infrastructures pour la distribution et la transformation des produits et sous-produits de l'élevage aux fins d'exploitation rentable optimum et de durabilité.
- ▶ Il est clair, que l'interprofession a le mandat de défendre les intérêts des producteurs et de plaider auprès des centres de décisions politiques dans le pays. Toutefois, tout ce qui relève de la transformation et l'accès aux marchés, relève de la compétence du secteur privé ayant les compétences, les qualifications, et le financement nécessaire pour assurer toutes les activités à l'aval des chaînes de valeur agricole. On ne peut pas transformer des éleveurs ou producteurs agricoles en spécialistes de l'agroalimentaire et le commerce sur le marché national voire international.

5.3.2 Volet énergie

L'AFD et l'Union Européenne ont accordé deux subventions couvrant le coût total du projet, estimé à €13M. Le plan de financement du volet énergie se présente de 16 juin 2020 à fin décembre 2021 comme suit :

Tableau 8: Budget du volet Énergétique

Désignation	Coût total estimé (€)	Contribution de l'UE (€)	Contribution de l'AFD (€)	Dépenses engagées (UE)	Dépenses encourues (UE)
Composante 1 : Investissements • Électrification rurale par mini-réseaux	9 000 000	8 000 000	1 000 000	7 000 000	
Composante 2 : Assistance technique • Appui à la maîtrise d'ouvrage et assistance technique déléguée, dont appui UGP • Expert pour suivi et coordination de l'action	2 600 000	600 000	2 000 000	597 600	97 638,10
Sous total	11 600 000	8 600 000	3 000 000	7 597 600	97 638,10
• Rémunération AFD • Divers imprévus	400 000 1 000 000	400 000	1 000 000	400 000	
Total	13 000 000	9 000 000	4 000 000	7 997 600	97 638,10

Source : AFD

Conformément à l'article 4.2 des Conditions Particulières de la convention de délégation, la Commission Européenne a procédé en juillet 2019 au versement de la première tranche de préfinancement de €4M à l'AFD dont 400 000€ ont été prélevés par l'AFD au titre de sa rémunération.

Le montant total des dépenses engagées est de 7 997 600 €. Il s'agit du marché contractualisé entre l'AFD et BURGEAP pour la rémunération de l'expert à l'Agence de Nouakchott (597 600€), de la convention de financement signée entre l'AFD et la Mauritanie (7 000 000€), et de la rémunération AFD (400 000€).

Le montant de versement à ce jour s'élève à 97 638,10€ et a été versé à l'entreprise BURGEAP pour le marché de l'Assistance Technique à l'Agence de Nouakchott.

Quant au volet énergétique, il y a lieu de souligner que le travail à fin 2021 a été concentré au niveau de Nouakchott pour mettre en place les bases de l'extension de l'électrification en milieu rural. Un assistant technique est mobilisé par l'AFD pour superviser la mise en œuvre du volet énergétique.

Ainsi, pour apporter un service électrique durable dans les zones cibles de RIMDIR à travers des mini-réseaux hybrides à 90% d'origine solaire, la Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC), maitrise d'ouvrage du volet énergie va confier l'exploitation de ces mini-réseaux à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public pour prendre une partie du financement (10% de l'investissement), la construction, l'exploitation du service, la maintenance et le renouvellement des équipements. En effet, la Mauritanie s'est dotée en février 2017 d'une Loi PPP qui régit le régime juridique et le cadre institutionnel des contrats de PPP. Les dispositions prévues permettent d'accompagner les maitrises.

Le suivi stratégique du volet énergie est assuré par un Comité de pilotage (COPIL) créé par arrêté ministériel et qui a tenu sa 1^{ère} réunion le 22 septembre 2021.

Par ailleurs, depuis le démarrage du travail dans le cadre du volet énergie, la coordination inter-bailleurs a été amorcée pour permettre de valoriser et d'amplifier les résultats d'accès à l'énergie électrique à titre pilote dans les localités rurales de mise en œuvre de RIMDIR. Cette coordination a permis jusqu'à présent d'informer sur le schéma institutionnel et le mode opératoire envisagés dans la perspective de leur généralisation à l'échelle nationale par la SOMELEC.

L'AFD a, également, renforcé la coordination avec Enabel pour le volet énergie de RIMDIR à travers des réunions de concertation entre Enabel, la Banque Mondiale et la SOMELEC ; elle travaille à la bonne prise en compte des autres programmes pour la réalisation de certaines activités ; elle prépare avec la SOMELEC les réunions du CSO ; et elle joue le rôle de facilitateur pour la mise en œuvre du programme RIMDIR, notamment, à travers les rencontres avec les différents acteurs du secteur de l'électricité (MAEPSP, MPME, DG SOMELEC) et en discutant et cherchant un terrain d'entente pour les éventuels points de blocage.

Les missions de supervision du siège de la AFD ont constitué une occasion d'aborder avec les différents acteurs les points d'attention relevés par l'Agence et de faciliter la prise de décision quant aux points bloquants. Elles sont notamment l'occasion de faire un point d'avancement avec l'ensemble des parties prenantes (Direction Centrale des Etudes, la Planification et le Suivi de la Performance - DCEPSP, Direction Générale de la SOMELEC, MPME, MAEPSP).

A compter de 2017, on relève une dynamique dans l'organisation institutionnelle et l'encadrement juridique (Loi 2017-31 sur les PPP révisée en 2021, projet de Loi portant Code de l'électricité en attente d'approbation, séparation des activités de l'opérateur national, nouvelle logique des subventions, réflexions sur les tarifs, etc.). Ce travail de fonds a permis la formulation d'un programme d'électrification rurale nationale « Moudoun » (2020 – 2025)⁴ qui va au-delà de l'électrification rurale pour intégrer des infrastructures de développement urbain, et qui prépare le changement de la société et son implication dans une approche participative pour atteindre les objectifs assignés à la fin de 2025.

Par ailleurs, une UGP a été mise en place, au sein de la Direction Centrale des Etudes, de la Planification et le suivi de la Performance (DCEPSP) de la SOMELEC, pour mettre en œuvre le projet RIMDIR et le volet Energie de Moudoun (financement Banque Mondiale), et former une équipe compétente à cet effet au sein de la SOMELEC. Une équipe dédiée à temps plein à la réalisation du projet et mise sous la tutelle du Coordinateur est un gage de réussite dans la gestion du projet, pour les activités et la mobilisation des ressources humaines et budgétaires.

Cette cellule UGP au sein de la SOMELEC bénéficie de l'appui externe d'un consultant en Appui à maitrise d'ouvrage (AMO), d'un ingénieur de suivi, un comptable et une secrétaire du COPIL, et elle est dotée de moyens de travail (bureaux de l'UGP-SOMELEC et les équipements bureautiques et

⁴ <https://moudoun.mr/composante-1/>

Sous- composante 1.2 : Electrification urbaine et rurale (19 millions USD) : appui à la SOMELEC pour accroître l'accès à l'électricité des ménages dans certaines zones d'intervention du Projet.

informatiques). L'UGP travaille sur la base d'un manuel de procédures décrivant les modalités comptables et financières de l'AFD.

D'après le planning général de « Moudoun », les travaux seront réalisés de 2022 à 2024, ce qui implique le risque présent d'allongement des délais d'exécution des activités du volet énergie au-delà de la clôture de RIMDIR. D'après l'AFD la mise en œuvre du volet énergie nécessitera au moins quatre ans d'activité.

Sur cette base, il paraît que l'efficacité au niveau du volet énergétique est affaiblie par le prolongement du processus relatif à la mise en place des outils juridiques pour cadrer l'électrification en milieu rural et penser le mode d'opérationnalisation institutionnelle et administrative. Il en découle que toute la partie des activités de valorisation des produits agricoles et de l'élevage qui dépendent de l'électricité restent suspendues.

Enfin, il faudrait souligner qu'à partir de 2020 la Mauritanie a été aussi fortement impactée par la situation sanitaire liée à la COVID-19 et qui a ralenti de manière drastique toute l'activité économique et a limité le déplacement dans le cadre de RIMDIR.

5.4 Perspective d'impact

QE4 : Dans quelle mesure l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non ?

Pour le volet Enabel d'infrastructures productives, mis à part les actions liées à l'électrification, les autres activités sont, d'après l'analyse des premiers documents, correctement menées tout le long du programme. Des effets notables ont été certainement enregistrés au niveau des aptitudes et des compétences des personnes concernées par les formations accordées et des progrès réels sont en train de se dessiner. Il y a lieu de signaler, également, la réalisation de l'étude sur le cadre légal IRP et la capitalisation sur les pratiques de sécurisation foncière devant contribuer directement à la pérennisation des investissements réalisés.

L'exécution des investissements a intégré la méthode à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) qui a permis la création d'emplois et la distribution de revenus supplémentaires dans un milieu qui fait face à un sous-emploi chronique et à une faible monétarisation des activités. De l'avis des bénéficiaires, les travaux en HIMO ont généré un nombre important d'emplois temporaires, pour hommes et femmes, dont la rémunération a été fort décente. L'approche HIMO emploie le maximum de main d'œuvre locale et la régie des travaux permet de réduire le coût tout en valorisant la main d'œuvre locale. Le sentiment d'appropriation des ouvrages construits au sein de la population est renforcé par cette situation.

L'eau stockée dans la cuvette des barrages améliore le niveau d'eau dans les puits. Ce constat a été soulevé par les membres du COGES du site Bousta (Hodh Chargui) qui ont déclaré que suite au passage d'une seule crue cette année le niveau d'eau d'un ancien puits situé à l'aval a augmenté de 2 mètres. Mais, les IRP réalisées ne permettent pas à ce stade d'avoir un réel progrès pour la réalisation des impacts d'amélioration de la situation socioéconomique dans les sites concernés.

Enfin, il est clair que les différents investissements et programmes de renforcement des capacités fléchés sur les institutions en particulier, et les bénéficiaires directs ont permis d'améliorer les connaissances techniques (cf. efficacité pour le chiffrage).

Pour le volet énergétique, le travail est concentré jusqu'à présent sur l'amélioration du cadre juridique et les aspects organisationnels du secteur de l'électricité. On regrette qu'à presque une année de la fin du programme les actions de terrain ne se concrétisent pas pour favoriser l'investissement dans les IRP de valorisation des produits agricoles. Toutefois, après avoir débloqué tous les blocages d'ordre juridique et institutionnel, maintenant tout le rural mauritanien peut espérer bénéficier des multiples programmes qui vont émerger pour la généralisation de l'accès à l'électricité.

5.5 Durabilité potentielle

QE 5 : Dans quelle mesure les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer ?

La durabilité au niveau du RIMDIR est étudiée, comme nous l'avons déjà annoncé au niveau de la matrice d'évaluation, sous quatre aspects essentiels, la politique, l'institutionnel, le technique et le

financier. Tous les quatre doivent se vérifier simultanément pour que les acquis de RIMDIR puissent continuer et perdurer.

Politiquement des avancées notables ont pris place en matière de renforcement des infrastructures rurales productives et de l'énergie moderne dans le rural pour améliorer le bilan alimentaire et nutritionnel au cours des dernières années en Mauritanie à travers particulièrement la mise en place et l'actualisation de visions stratégiques pour la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Des initiatives multiples avec plusieurs bailleurs de fonds et la coopération internationale demeurent toutefois insuffisantes par rapport aux importants besoins et problématiques de résilience qui pèsent actuellement sur les ressources naturelles et qui entravent une part importante du développement de la Mauritanie. C'est pour cela que les pouvoirs publics continueront certainement à s'investir dans cette voie, il y va de la durabilité du développement et de l'avenir des générations futures.

Institutionnellement, les acteurs impliqués dans RIMDIR doivent être de plus en plus forts et outillés. Ils bénéficient actuellement de plusieurs appuis et continueront dans l'avenir dans cette dynamique de progression et de développement. Ils doivent pouvoir répondre continuellement et de manière favorable aux multiples pressions qui pèsent sur la résilience des populations tout en étant amenées à s'accroître dans l'avenir.

Sans une maîtrise des outils indispensables à la planification, au suivi, à l'observation, à l'évaluation et d'une manière générale à l'aide à la décision, il est inconcevable de mettre en œuvre la moindre politique dans le domaine de développement rural. Tous ces outils ont été conçus et développés dans le cadre de RIMDIR.

Financièrement les perspectives de durabilité paraissent moins rassurantes car les communautés n'ont pas les moyens suffisants pour assurer la durabilité des infrastructures réalisées par RIMDIR et l'État Mauritanien. En dehors de l'aide publique au développement, le budget public semble insuffisant aux vues des besoins du pays. Toutefois, une haute priorité au secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle réduirait la contrainte financière souvent essentielle d'importation des produits alimentaires et contribuerait au développement durable.

Techniquement, la Mauritanie souffre de la rareté de l'expertise nationale dans certains domaines très importants pour la résilience. Les liens tissés avec les structures techniques dépendant du MA et du ME ou du MHA en fonction des activités améliorent les questions de coordination et diminuent les effets du cloisonnement institutionnel et technique actuel.

La durabilité des IRP est un aspect sur lequel le projet a veillé très tôt durant la phase préparatoire des études de faisabilité technique, des dossiers d'exécution (APS, APD, et DAO), l'ingénierie sociale, et le processus de passation et d'attribution des marchés a été mené efficacement par RIMDIR. Par la suite, la réalisation des infrastructures a été confiée aux maîtres d'œuvre choisis selon une procédure d'attribution des marchés propre à Enabel.

La durabilité technique des IRP se révèle, également, à travers la mise en place d'un comité de gestion (COGES) qui prendra en charge le fonctionnement et l'entretien régulier des ouvrages. Pour ce faire, ils ont bénéficié d'une formation pour réaliser les entretiens courants, faciles à faire, et pourtant fondamentaux pour garantir la longévité des barrages. Il consiste à réparer les dégradations mineures subies par l'ouvrage le plus tôt possible et d'agir pour (i) le comblement des ravines et des nids de poule sur la crête ; (ii) l'entretien des perrés ; (iii) la suppression de la végétation arbustive ; (iv) l'entretien de surface des bétons et maçonneries ; (v) la réparation des gabions ; (vi) l'entretien et la réparation des ouvrages de vidange ; et (vii) la lutte contre les dégâts perpétrés par les animaux. Parallèlement, RIMDIR a accompagné les comités de gestion des ouvrages pour mettre en place un fond d'entretien, qui est alimenté par la cotisation des usagers dans le but de développer un système de financement endogène, sachant que les entretiens importants et coûteux relèvent du ressort des services compétents de l'Etat.

Enfin, il y a lieu de souligner que RIMDIR a élaboré un référentiel technico-économique des IRP et un guide de maintenance technique des IRP adapté et traduit en langues locales et destiné aux techniciens et aux membres des COGES des IRP. Ces deux outils permettront l'amélioration de la qualité de réalisation des investissements, leur adéquation au contexte et aux objectifs techniques et économiques projetés, et leur durabilité.

5.6 Cohérence / complémentarité

QE6 : Dans quelle mesure l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution ?

RIMDIR est initié et mis en œuvre conjointement par l'UE et le gouvernement mauritanien et constitue depuis son démarrage le cadre idoine de promotion de la politique de résilience et de développement durable des zones rurales défavorisées. Des référentiels commencent déjà à se dégager de ce programme, des outils sont encore en cours de développement et mis en évidence pour créer la synergie et améliorer la coordination entre acteurs institutionnels, les agences et les ONG de développement actives en Mauritanie.

Les politiques et les stratégies de la Mauritanie sont appuyées par des donateurs divers pour la réalisation de projets dans le secteur agricole et de l'énergie. Les principaux projets actifs dans les quatre wilayas visitées, en plus de RIMRAP, COPCO, RIMDIR et RIMFIL, sont :

- ▶ **AMCC 2** : Alliance Mauritanienne contre le Changement Climatique (UE – Ministère de l'environnement et du développement durable MEDD).

Le programme bénéficie d'un financement de l'UE de €7,5M avec une contribution nationale de €1,375M pour renforcer de manière durable la résilience des systèmes naturels et des services écosystémiques.

- ▶ **PRODEFI** : Projet de Développement de Filières Inclusives (FIDA).

Dans un contexte national caractérisé par des niveaux de pauvreté et de malnutrition élevés, des filières faiblement compétitives, une forte dépendance aux importations et des phénomènes climatiques accentuant la paupérisation de la population, le Projet de Développement des Filières Inclusives (PRODEFI) capitalise sur les expériences du FIDA en Mauritanie en poursuivant une approche de lutte contre la pauvreté par l'appui sur une approche qui s'aligne avec les politiques et stratégies nationales (SDSR, PNDA, PANA, SNSA, PANA-RIM) ainsi qu'avec la Note de Stratégie de Pays du FIDA.

- ▶ **PDRIANSM** : Projet de Développement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel en Mauritanie (BID).

Le projet vise à fixer les moyens de subsistance des populations rurales ciblées, développer leur capacité à s'adapter aux changements climatiques et d'aider des décideurs à avoir l'information nécessaire pour contrôler la crise alimentaire. Le projet appui, en particulier, le développement de la collecte et la conservation de l'eau de pluie et la petite infrastructure d'irrigation ; le soutien du mécanisme régional pour les prévisions, la gestion et la prévention de la crise alimentaire ; la contribution à la création d'une réserve stratégique régionale de nourriture en augmentant le système d'information pour la gestion efficace des désastres ; la protection des moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables et le renforcement de la résilience pastorale, des agro-pastoralistes et des agriculteurs dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la zone agropastorale.

- ▶ **PARIIS** : Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (BM)

L'objectif est d'améliorer la capacité des parties prenantes à développer et gérer l'irrigation, et à accroître les superficies irriguées, en suivant une approche régionale basée sur les solutions, dans les pays participants du Sahel.

Le PARIIS contribue à la réalisation des objectifs primordiaux de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (2is) : « Une agriculture Irriguée en expansion, productive, durable, rentable, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire au sahel » et partant, de la Coalition mondiale sur l'eau au Sahel (CMES), une initiative prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS, en 2004, en Mauritanie.

- ▶ **PASK II** : Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro – Phase II (FIDA)

Il a pour objectif d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations cibles par la construction d'un tissu économique et social basé sur la valorisation des ressources naturelles qui soit durable, et inclusif des ménages ruraux pauvres, en particulier des femmes et des jeunes.

- ▶ **P2RS** : Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (BAD)

L'objectif global du Projet 1 du P2RS est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. Les objectifs spécifiques est de contribuer à accroître sur une base durable la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques en Mauritanie ; améliorer les services sociaux de base ; développer des infrastructures rurales de transformation et de commercialisation ; renforcer les capacités d'intervention des institutions publiques, privées et communautaires du secteur rural ; améliorer la production et la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; et promouvoir le commerce et l'intégration régionale.

- ▶ **PROGRES** : Projet de gestion durable des ressources naturelles, d'équipement communal et de structuration des producteurs ruraux (FIDA). PROGRES cible les ménages vulnérables dans les régions de Brakna, Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Hodh El Charghi en Mauritanie. Le projet vise à accompagner les populations vers la gestion durable des sols à travers la réhabilitation de barrages/terres et aménagement de mares ; aménagement de couloirs pastoraux qui sont soumises à une gestion résiliente au climat. Ces aménagements seront mis en valeur au moyen de techniques de production et/ou de valorisation adaptées aux écosystèmes sur la base d'une approche champs-écoles paysans.

Les donateurs dans le cadre de l'aide publique au développement travaillent en cloisonnement selon leurs propres référentiels et procédures de financement de suivi et de communication. Malgré l'Accord de Paris de 2005 et le Plan d'Action d'Accra de 2009, l'aide publique au développement n'arrive pas à établir de règles claires de fonctionnement pour une meilleure complémentarité et coordination des programmes afin de favoriser la cohérence de l'action. Les quelques réunions organisées de manières bilatérales ou groupées ne se traduisent pas en réel programme de travail en complémentarité.

Toutefois, à travers l'analyse documentaire des projets cités en haut et suite aux entretiens sur le terrain, il ressort que la complémentarité de RIMDIR est vérifiée à travers les aspects suivants :

- ▶ **Complémentarité temporelle** : La période d'exécution des projets de la coopération internationale s'est partiellement superposée dans la zone d'action de RIMDIR. Même si on n'a pas constaté de véritable travail de coordination, leur déroulement successif ou simultané a permis au niveau des délégations régionales l'échange d'expériences et le renforcement des capacités des ressources humaines très limitées en nombre ;
- ▶ **Complémentarité dans les objectifs** : Toute cette génération de projets a des objectifs spécifiques complémentaires qui incluent la lutte contre les effets de changement climatique, la sécurité alimentaire, le renforcement des infrastructures rurales, la gestion des ressources en eau et le développement socio-économique des populations. Leurs points communs sont que tous prônent l'approche participative et visent la sensibilisation des populations pour l'appropriation et la prise en charge des projets de développement les concernant. Leurs différences se situent tant au niveau des objectifs spécifiques que dans l'équilibre entre les résultats et les activités et dans les approches de mise en œuvre ;
- ▶ **Complémentarité des méthodes de gestion** : Les choix institutionnels et l'attribution des rôles entre partenaires ont été différents. Les bailleurs de fonds « Prêts » assume en même temps la fonction d'agence d'exécution des projets, tandis que les autres donateurs, notamment l'UE, agissent à travers des agences de la coopération technique et de développement (GIZ, Enabel, AECID, etc.). Les Ministères assurent des services complémentaires selon leurs mandats et compétences ;
- ▶ **Complémentarités des résultats** : A l'échelle locale, les projets ont eu un fort retentissement, et les populations avoisinantes sont en train de s'organiser en associations formelles pour réfléchir sur le cas des projets en cours, ce qui indique la perception positive qu'ils ont eu de ces initiatives. Lors des discussions avec les populations rurales, on peut constater une croissante sensibilisation sur l'utilité des associations, ainsi qu'une discrète information sur les opportunités de financement disponibles à l'échelle nationale. Pour eux le Ministère de l'agriculture ou de l'élevage n'est qu'un acteur de développement parmi d'autres intervenants ; d'où la nécessité de profiter des opportunités offertes par les différents instruments de soutien (agricole, social, économique). Ceci démontre un effet combiné sur

la prise en charge du développement local bien au-delà des barrières sectorielles et de l'absence d'agent de développement ;

- ▶ **Complémentarités dans la participation des populations** : RIMDIR, ainsi que les autres projets dans les quatre wilayas ont favorisé à des degrés différents la promotion d'une plus grande implication de la société civile à travers ses organisations et associations représentatives modernes (COGES dans le cas de RIMDIR). Cette dynamique a profité et profitera directement aux projets en cours et aux futures initiatives pour créer des formes de partenariats intégrant les logiques sociales (groupes sociaux) et spatiales ;
- ▶ **Une meilleure capitalisation entre les différents niveaux hiérarchiques** : Au niveau central les ministères sont impliqués d'une manière ou une autre sans toutefois pouvoir orienter et coordonner les actions des projets de la coopération internationale pour la valorisation des outils utilisés et développés par les différents projets, laissant à chaque projet une certaine autonomie. En conséquence, des synergies et une valeur ajoutée ont été évidentes là où les structures de proximité étaient les mêmes ou bien collaboraient déjà (cas de Ayoun).

5.7 Valeur ajoutée de l'UE

QE7 : Quelle est la valeur ajoutée et les bienfaits supplémentaires apportés par l'UE comparativement à ceux apportés par les états membres ?

RIMDIR est initié et mis en œuvre conjointement par l'UE et le gouvernement mauritanien et constitue depuis son démarrage le cadre idoine de promotion de la politique de résilience et de développement durable des zones rurales défavorisées.

RIMDIR s'inscrit dans les efforts de la Coopération Européenne dans les différents secteurs de l'activité économique en Mauritanie. L'UE investit depuis de longues années dans les infrastructures routières et infrastructures rurales à côté d'autres donateurs, principalement, l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et les divers Fonds arabes, ainsi que Chinois. Les investissements sont souvent importants et à prédominance activités « hard ».

La Mauritanie est un partenaire stratégique de l'UE dans le Sahel, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la migration irrégulière et les réseaux criminels ainsi que dans le domaine de la sécurité en appuyant la coopération régionale dans le cadre du G5 Sahel.

L'outil de la programmation conjointe en Mauritanie n'a pas été développé, cependant des initiatives conjointes existent entre l'Union européenne et les États membres sous forme de :

- Plusieurs conventions de délégation de gestion dans les domaines du développement rural et la pêche artisanale avec AECID, GIZ, AFD, Enabel, dans le domaine des finances publiques et de la fonction publique avec Expertise France ;
- Une convention de transfert de l'AFD vers l'UE et deux délégations avec Enabel pour l'appui institutionnel dans le secteur de la santé ; et
- Une participation active de coordination dans les groupes sectoriels (i.e. : Énergie, Développement rural, Environnement et Changement climatique, Santé, Emploi et Jeunesse, Eau et Assainissement).

Les trois États membres représentés en Mauritanie et actifs dans la coopération au développement (Allemagne, Espagne et France) ont élaboré avec l'UE deux Initiatives Équipe Europe (IEE) : l'une pour le renforcement du développement humain et l'autre pour la transition vers une économie verte et bleue.

Les thématiques développées dans les 2 IEE représentent des priorités pour le développement durable et équitable de la Mauritanie comme identifiées par le gouvernement et sont en ligne avec les grandes priorités de la Commission Européenne tout en ayant l'adhésion unanime des États membres présents en Mauritanie.

En 2018, ces trois États membres, conjointement avec la Délégation de l'UE, ont participé à l'élaboration du Plan d'Action Genre II de mise en œuvre au niveau pays sur l'Égalité entre les hommes et les femmes et participent à l'élaboration du Plan d'Action GAP III en 2021.

Il est à noter également la collaboration renforcée de l'UE et de ses États membres au sein de l'Alliance Sahel et notamment dans la mise en œuvre de « l'Approche Territoriale Intégrée », telle que validée par l'AG de l'Alliance qui s'est tenue en février 2020 à Nouakchott en marge du Sommet du G5 Sahel.

Pour la période 2021 – 2027, suite aux diverses consultations avec les autorités nationales, les États membres présents, les partenaires au développement, la société civile, ainsi que la prise en considération des leçons retenues des cycles passés (10^{ème} et 11^{ème} FED), trois domaines prioritaires d'intervention ont été identifiés pour engager des réformes structurelles porteuses d'espoirs de changement. Il s'agit de :

Domaine 1 : Renforcement du Développement humain

Domaine 2 : Transition vers une Économie verte et bleue

Domaine 3 : Gouvernance

Les dotations indicatives par domaine et secteur des États membres de l'UE pour la période 2021 – 2027 s'établissent comme suit :

Tableau 9: Dotations indicatives dans le cadre du PIN 2021 - 2027

N°	Domaine - Secteur	Allemagne		Espagne	France		UE	
	(Montants en millions d'Euros)	M€	Période indicative	Engagement dans le secteur	M€	Période indicative	M€	Période indicative
1	Développement humain						40	
1.1	Éducation			X	0,85		15	2022 - 2027
1.2	Formation prof/ emploi	20	2017 - 2022	X	6 - 8	2021	12,5	2022 - 2027
1.3	Santé			X			12,5	2021 - 2027
2	Économie verte et bleue						43,75	
2.1	Systèmes alimentaires durables	8,9	2018 - 2021	X	19,4	2021	17,5	2023 - 2027
2.2	Énergie renouvelable			X			16,25	2022 - 2027
2.3	Économie bleue	61,2	2012 - 2022	X	X	2021	10	2022 - 2027
3	Gouvernance						35	
3.1	Réforme administrative	8,1	2018 - 2021		0,05		10	2022 - 2027
3.2	Sécurité	8,1	2017 - 2022	X			12,5	2022 - 2027
3.3	Migration	7,2	2020 - 2023	X			12,5	2022 - 2027

Source : PIN 2021 -2027

En dehors des volumes d'aide, il faut souligner les différentes modalités de financement et de mise en œuvre. Tandis que les banques internationales (BM, BAD, BEI) octroient des crédits, la majeure partie de l'aide bilatérale (Commission Européenne et pays membres de l'UE) est fournie sous forme de dons non remboursables.

Au niveau de l'Union Européenne, on peut noter une convergence croissante des approches territoriales et sectorielles entre pays membres et la Commission Européenne, avec des tentatives de créer des plateformes de concertation et coordination, afin d'éviter les duplications et agir en synergie.

5.8 Dimension transversale

QE8 : Comment le programme a impliqué la société civile, géré et pris en compte l'égalité des sexes, la gestion des connaissances et l'implication de la société civile ?

5.8.1 Aspects genre

En Mauritanie, les progrès en matière de développement humain et d'égalité de sexe témoignent d'une volonté politique affirmée qui se manifeste à travers la ratification par le Gouvernement des principales conventions internationales en faveur des droits humains et de l'équité de genre ainsi que les efforts d'harmonisation des dispositifs juridiques nationaux par rapport à celles-ci. Ces avancées sont appuyées par les efforts d'une société civile de plus en plus engagée et l'accompagnement de la communauté internationale. Malgré ces progrès réalisés, les disparités de genre persistent dans tous les secteurs de développement en raison de l'écart important avec la perception du principe d'égalité femme-homme par la société.

De manière générale, la femme rurale mauritanienne y compris la femme dans les wilayas du sud-Est joue un rôle important en agriculture. Les femmes sont chargées généralement du petit élevage, du maraichage et de la récolte / collecte des fruits et très souvent les plus pauvres sont contraintes de couper des herbes ou de ramasser le fourrage / herbes des parcelles agricoles ou sur les terres de pâturage ; elles peuvent ainsi nourrir leurs animaux et contribuer à l'entretien des parcelles. Les femmes sont, également, actives dans le secteur de l'artisanat, sans compter les tâches ménagères dont elles sont les seules responsables.

Dans les sites visités on relève, aussi, que les femmes et les hommes contribuent différemment aux causes du changement climatique. Ils réagissent différemment à ses effets, et lorsqu'ils ont le choix, préconisent différentes solutions pour lutter contre ses conséquences. Ces différences proviennent des responsabilités qu'endossent les femmes et les hommes dans le village, ainsi que de l'accès aux ressources et de leur influence dans la communauté.

La question genre est prise en considération dans le document de RIMDIR conformément à la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité hommes-femmes. La stratégie de l'UE définit les objectifs stratégiques et des mesures en vue de l'accomplissement de progrès concrets en matière d'égalité hommes-femmes et de la réalisation des objectifs de développement durable. L'aspect genre est aussi une exigence dans tous les projets de coopération de l'UE.

Mais, les documents de mise en œuvre de RIMDIR ne comportent pas d'analyse genre devant indiquer dans quelle mesure les activités du projet allaient accroître ou réduire le travail de la femme, améliorer ses conditions de vie, influencer sur sa situation matérielle et enfin avoir un effet positif sur son autonomie en tant qu'actrice de développement. Les équipes d'assistance technique d'Enabel et des ONG chargées de l'animation et de l'accompagnement VSF et OXFAM sont constituées d'hommes, sauf à Néma où on relève la présence de deux femmes parmi l'équipe de COOPI, mais elles concentrent leur travail sur la réalisation des tâches d'exécution du projet sans différenciation entre les femmes et les hommes. Sur les sites visités par l'évaluation à mi-parcours, au-delà des travaux de corvée quotidienne infligée à tous les membres de la famille, il n'existe pas de travail spécifique aux femmes pour la connaissance de leurs besoins, de leurs aspirations et de leurs capacités réelles dans les autres domaines d'épanouissement et d'émancipation personnelle. Une analyse sexo-spécifique, notamment par l'outil « scan gender » pourrait clarifier le rôle et les responsabilités des femmes dans RIMDIR et RIMFIL puisque sur le terrain on ne fait pas de différence entre les deux programmes.

Pour le volet énergie, l'UGP SOMELEC basée à Nouakchott dispose d'une Experte femme spécialisée dans les aspects Genre et Social.

L'évaluation n'a pas approfondi ces questionnements sociologiques complexes. Le constat et l'analyse ont abordé davantage la présence physique des femmes aux différentes activités du programme et éventuellement à quelques actions indirectement destinées aux femmes.

La manifestation des femmes est constatée à travers leur participation aux activités suivantes :

- ▶ La présence, même en nombre réduit - deux femmes en général sur 7 membres - dans les conseils d'administration des COGES qui assurent en exclusivité la fonction de trésorière ;
- ▶ La participation à des sessions de formation, au même titre que les hommes, sur les modules de la gestion des COGES, les techniques culturales du maraicher, et les principes de base de la mise en place des CES/DRS ;

- ▶ En tant qu'ouvrières salariées lors de la construction des ouvrages CES/DRS, les femmes ont été réalisées les mêmes activités et ont été payées avec le même salaire que les hommes (200 à 250 MRU par jour de travail) ;
- ▶ Les femmes s'occupent toutes seules du bétail, de la parcelle de cultures, des enfants et des tâches ménagères pendant la période d'émigration temporaire des hommes pour travailler en ville pendant les périodes de faible activité.

5.8.2 La communication et la gestion de la connaissance

La communication et la gestion de la connaissance sont des volets très importants qui restent entièrement limités à l'échange entre les bailleurs et les institutions nationales. Les produits réalisés à ce jour par RIMDIR sont très importants et l'évaluation a relevé des sites où le travail combiné et intégré a abouti déjà, malgré la sécheresse, à des cas emblématiques (cf. efficacité) qui devraient constituer le cœur de la communication et la diffusion.

La gestion des connaissances devra d'abord se traduire par un partage des documents du programme à toutes les parties prenantes pour une appropriation uniforme et développer un langage en commun. Lors de la mission de terrain, il a été constaté que l'information remonte de bas en haut mais il n'y a pas de retour d'information sur les sites d'exécution du programme. La population rencontrée a hâte de connaître les projets de développement les concernant car leur situation future en dépend.

Sur le terrain, il a été constaté toute une série de projets de la coopération internationale, qui s'exécutent ou qui sont achevés, sur plusieurs thématiques que RIMDIR. Le gisement de données à l'état brut mérite d'être minutieusement analysé et les meilleures connaissances sélectionnées et bonnes pratiques soient diffusées pour l'appropriation et la généralisation à grande échelle. Cette tâche est extrêmement importante pour améliorer la connaissance et orienter la gestion des ressources naturelles dans le contexte de changement climatique et de surexploitation.

5.8.3 Implication des organisations de la société civile

L'implication des associations civiles mauritaniennes dans l'accompagnement de RIMDIR à l'échelle des localités d'implantation demeure encore timide. Les COGES sont actuellement perçues comme des associations de bénéficiaires dont la fonction de leur accompagnement relève entièrement des ONG internationales, ce qui ne favorise pas les appuis de l'OSC active dans les wilayas. Une seule exception a été constatée à Ayoun où l'ONG OXFAM a sous-traité à son tour avec une ONG nationale, sachant que la Mauritanie dispose d'un tissu associatif dans le milieu rural en phase de développement dans les différents secteurs et au niveau de l'ensemble des régions couvertes par le programme.

6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Enseignements tirés

Leçon 1 : Le fait d'avoir confié à l'AFD l'exécution du volet énergie de RIMDIR, sachant qu'elle a fondamentalement pour mission d'appuyer les politiques et les stratégies des pays et non l'exécution par elle-même des projets, n'a pas favorisé la réalisation des activités envisagées.

Leçon 2 : Le choix porté sur les agences européennes de développement, cas d'Enabel dans le programme RIMDIR, a permis d'exécuter des activités favorisant la réalisation des résultats attendus et par-là de l'objectif final. Le fait de confier à des ONG internationales implantées dans les régions concernées et possédant des infrastructures d'action a été d'une grande utilité pour la mobilisation de la population et l'exécution des activités.

Leçon 3 : L'intérêt accordé à l'ingénierie sociale et à l'intégration de la population et son association dès l'idée de l'action a créé une dynamique autour des actions dans les sites d'exécution du programme favorisant la réalisation des IRP le long du processus de mise en œuvre.

Leçon 4 : Le renforcement des moyens matériels et le travail avec les services décentralisés des deux ministères de l'agriculture et l'élevage et les autorités locales au niveau des wilayas et des Moghataa ont facilité l'implantation des activités et surtout ont permis d'anticiper les conflits quand ils existent avant qu'ils ne dégénèrent.

Leçon 5 : L'appui sur les procédures administratives et financières belges d'Enabel a fait gagner au programme le temps entre l'établissement des DAO et l'amorce des actions, estimé en moyenne à 2 mois.

Leçon 6 : Concernant le volet énergie, le cadre logique est surdimensionné par rapport à la durée des activités et inclut l'adoption de l'approche institutionnelle complexe dans le contexte mauritanien, demandant un temps plus long.

6.2 Conclusions

Les quatre wilayas couvertes par RIMDIR étaient un sanctuaire de biodiversité et de résilience face à la rareté des ressources hydriques, de l'irrégularité des pluies et aux effets de plus en plus caractérisés du changement climatique. Cet agroécosystème se trouve menacé par tout un ensemble de facteurs biophysiques et socio-économiques complexes. Dans ce contexte la population essaye de s'adapter à ce changement climatique en agissant différemment à ses effets et en préconisant des solutions différentes pour la gestion de l'eau et la satisfaction des besoins économiques et sociaux. L'État mauritanien, pour sa part, ne cesse d'engager des investissements publics et des financements multiples à travers la coopération internationale, surtout pour essayer de maximiser les bénéfices environnementaux, écologiques, économiques et sociaux par unité du facteur le plus rare qui est certainement le facteur eau. Mais, au regard de la sécheresse de cette année et les souffrances apparentes des animaux, le travail qui restent à accomplir est gigantesque surtout que les effets de sécheresse s'amplifient d'une année à l'autre.

RIMDIR, dans sa conception et son articulation avec RIMRAP et RIMFIL, essaye d'innover en préconisant la réhabilitation des sites choisis par une action globale et intégrée, qui prend de front l'ensemble des problèmes posés, à travers le cœur organique du problème de l'eau, du sol et de la biodiversité. Cette approche agro écosystémique et intégrée du développement est construite autour de l'adhésion des politiques (MA, ME et MPME), des communautés territoriales (Walis, Hakems, délégués et inspecteurs), des bénéficiaires directs (COGES) et des organisations de la société civile. Avec l'objectif que ce travail participatif des parties prenantes « Équipe de projet » puisse aboutir à une identification et planification concertées, et une mise en œuvre des actions de manière concomitante et synchronisée entre le projet et les institutions nationales pour arriver, in fine, à une démonstration modèle à généraliser.

A mi-parcours, il y a des cas emblématiques qui émergent en combinant la mobilisation des ressources en eau par des barrages pour alimenter la nappe et pratiquer des cultures de décrue ; la sécurisation foncière des zones de collecte de l'eau et de cultures par des grillages pour empêcher l'empiètement des animaux et par là le contrôle de flux des animaux lors de leurs déplacements dans le village ; la constitution de COGES pour la bonne gouvernance et surtout pour prendre le relais pour l'entretien et la maintenance des réalisations ; et surtout l'adhésion totale de la population aux actions réalisées. Ces sites produisent déjà des produits maraichers biologiques de fait, en raison de l'utilisation de techniques culturales intégrées et sans produits chimiques.

L'évaluation à mi-parcours permet à travers la réponse aux questions d'évaluation de comprendre la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont, éventuellement, freiné l'obtention des résultats, de manière à servir de base à la poursuite du RIMDIR pour atteindre les objectifs assignés.

Les réponses aux questions d'évaluation se présentent comme suit :

6.2.1 Pertinence

L'équipe de l'évaluation à mi-parcours constate que la pertinence du RIMDIR est avérée par rapport aux stratégies de la Mauritanie et ses relations avec l'UE et sa conception qui a pris en compte toutes les expériences cumulées et les fondements des stratégies et politiques actuelles.

La pertinence de RIMDIR est renforcée par une logique d'intervention au niveau des sites du RIMDIR sur la base d'hypothèses appropriées, flexibles et pertinentes ce qui a permis de mieux cibler les zones géographiques, le choix des communautés et d'introduire éventuellement des actions de réajustement depuis la formulation initiale des actions qui consistait à travailler avec le tissu communautaire traditionnel et les faire migrer en COGES.

Concernant le volet IRP, RIMDIR est bien dimensionné dans ses objectifs (réussir un modèle pilote d'utilisation durable de l'eau, des sols et de la biodiversité et l'amélioration du revenu des bénéficiaires, la professionnalisation de l'agriculture et la valorisation des produits) et ses approches (ciblage géographique, choix des activités innovantes, des partenaires et acteurs économiques).

La pertinence est affaiblie par la durée de RIMDIR qui s'avère insuffisante pour réaliser surtout les activités de valorisation des produits et les questions liées au marché à l'aval des chaînes de valeur. La pertinence pourrait être améliorée à travers la réalisation des actions en cours surtout qu'il y a un fort engagement des bénéficiaires.

Concernant le volet énergie, RIMDIR a prévu un objectif surdimensionné par rapport à ses moyens financiers, aux normes de sécurité à mettre en place, à la durée nécessaire pour mettre en place les bases de généralisation de l'électrification dans le rural et le changement du comportement des bénéficiaires.

6.2.2 Efficacité

RIMDIR a réalisé au niveau du volet IRP, la majorité des actions d'aménagement antiérosifs et de mobilisation des eaux de surfaces en utilisant les compétences des services techniques impliqués, et ceci pour répondre à l'objectif primaire du projet. Pour les activités à caractère productif et facilitateur, certains engagements ont été respectés en totalité (principalement, pour les activités de CES/DRS et la construction / réhabilitation des barrages, et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de gestion et de maintenance des infrastructures) mais d'autres n'ont été que partiellement réalisés, faute de temps, de procédures adaptées et de moyens humains.

Au niveau du volet énergie, beaucoup d'efforts ont été concentrés au niveau central pour établir les bases juridiques de la généralisation de l'électrification dans le rural et la mise en place d'outils de décision, de mise en œuvre et d'assistance technique d'accompagnement. Ce travail de fonds a permis la formulation d'un programme d'électrification rurale nationale « Moudoun » qui va au-delà de l'énergie pour intégrer des infrastructures de développement urbain, et qui prépare le changement de la société et son implication dans une approche participative pour atteindre les objectifs assignés à la fin de 2025.

Pour RIMDIR, le travail en commun dans le volet énergie compte se consacrer à l'identification concertée des sites d'installation des unités de valorisation des produits agricoles.

6.2.3 Efficience

En dépit des difficultés qu'a connu le volet énergétique pour mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain dans les délais conformément au document de la conception du programme, qui ont affaibli l'efficience en termes de valorisation des produits agricoles et de l'élevage et d'irrigation, l'efficience de RIMDIR est satisfaisante à mi-parcours.

Concernant le volet IRP, la qualité du montage financier, de la planification budgétaire, du pilotage et d'exécution, la mobilisation de l'assistance technique au moment opportun, en nombre et qualifications professionnelles, se sont révélées adéquates et satisfaisantes. Les procédures administratives et financières d'Enabel n'ont pas posé de problèmes, et ont permis de gagner le temps précieux pour l'engagement des activités.

L'organisation préconisée par Enabel pour la mise en œuvre de ses interventions est efficace avec des points d'ancrage au niveau central à Nouakchott et au niveau décentralisé (CSO, CRD et UCG). Enabel s'appuie aussi sur quatre ONG internationales pour l'accompagnement des activités d'investissements proprement dites par l'animation auprès des communautés rurales concernées afin d'assurer leur pleine participation à toutes les étapes du processus.

Au niveau des sites / villages d'exécution des actions de RIMDIR, le travail se fait avec la participation étroite et effective des COGES formels, créés sur la base de l'organisation communautaire traditionnelle, et fonctionnant selon des règles appropriées d'administration et de financement.

Cependant, la poursuite des choix des actions d'investissement sur des bases de durabilité et rentabilité économique et sociale et une meilleure implication des organisations de la société civile sont de nature à améliorer davantage l'efficience de RIMDIR dans ce volet IRP.

Le volet énergie ne souffre pas de financement, au contraire on assiste à une implication financière importante de bailleurs de fonds. Le suivi stratégique de ce volet est assuré par un Comité de pilotage (COPIL) créé par arrêté ministériel et qui a tenu sa 1^{ère} réunion le 22 septembre 2021.

Une UGP a été mise en place, au sein de la Direction Centrale des Etudes, de la Planification et le suivi de la Performance (DCEPSP) de la SOMELEC, pour mettre en œuvre le projet RIMDIR Energie et le volet Energie de Moudoun (financement Banque Mondiale), et a formé une équipe compétente à cet effet au sein de la SOMELEC. L'efficience au niveau du volet énergétique est affaiblie par le

prolongement du processus relatif à la mise en place des outils juridiques pour cadrer l'électrification, et surtout le manque d'activité dans les sites.

6.2.4 Perspectives d'impacts

Les IRP réalisées répondent parfaitement à un besoin exprimé dans politique et les stratégies de la Mauritanie et aussi à une demande des populations bénéficiaires. Bien que ces IRP vont en principe contribuer à la mobilisation de l'eau pour l'intensification agricole, il n'en demeure pas moins qu'à ce stade d'exécution de RIMDIR, il est difficile de constater un réel progrès pour la réalisation des impacts d'amélioration de la situation socioéconomique dans les sites concernés.

Toutefois, l'exécution des investissements intégrant la méthode à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) a permis à l'immédiat la création d'emplois et la distribution de revenus supplémentaires dans un milieu qui fait face à un sous-emploi chronique et à une faible monétarisation des activités. Et il est clair que les différents investissements et programmes de renforcement des capacités fléchés sur les institutions, en particulier, et les bénéficiaires directs ont permis d'améliorer les connaissances techniques qui seront utilisées dans le futur.

Pour le volet énergétique, le travail est concentré jusqu'à présent sur l'amélioration du cadre juridique et les aspects organisationnels du secteur de l'électricité. On regrette qu'à presque une année de la fin du programme, les actions de terrain ne se concrétisent pas pour favoriser l'investissement dans les IRP de valorisation des produits agricoles.

6.2.5 Durabilité

Le niveau des résultats réalisés à ce stade dans le volet des IRP est très important grâce aux dispositions prises lors des études de faisabilité et de l'adoption de l'approche qualité à tous les stades de réalisation et représentent des facteurs de durabilité technique et physique des ouvrages. La durabilité se reflète à travers la capacité financière des bénéficiaires qui sont déjà organisés pour intervenir en cas de besoin pour anticiper toute détérioration éventuelle. En revanche, les institutions nationales et régionales, en dehors du financement dans le cadre des projets de la coopération internationale n'ont pas la capacité financière pour assurer la durabilité des ouvrages ni les moyens d'intervention en cas de dégâts importants. Techniquement, la Mauritanie souffre de la rareté de l'expertise nationale dans certains domaines très importants pour la résilience. Dans le volet énergie, il n'y a pas de réalisation de terrain.

6.2.6 Cohérence / complémentarité

La politique et les programmes de coopération externe de la Commission Européenne ont depuis longtemps donné une grande priorité au monde rural, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion des ressources naturelles à travers des approches et des initiatives fort diversifiées dans le temps et dans l'espace. En conformité avec cette ligne directrice, les objectifs du projet sont cohérents avec les orientations stratégiques de l'UE en matière de coopération au développement. Ils s'alignent à des priorités stratégiques telles que la lutte contre la pauvreté rurale et la gestion durable des ressources naturelles, l'eau en particulier.

Par ailleurs, dans les quatre wilayas concernées plusieurs projets semblables se sont enchaînés dans la dernière décennie, ce qui démontre l'importance du développement rural et l'intérêt du Gouvernement d'exploiter le fort potentiel de développement dans ces régions. Malgré les différences d'objectifs (sécurité alimentaire, changement climatique, irrigation, développement rural et gestion des ressources naturelles) et les modalités de gestion propres à chaque bailleur, ces projets ont capitalisé sur les mêmes partenaires territoriaux, utilisant l'approche participative et des référentiels techniques communs et suffisamment adoptés par les différentes parties prenantes. La superposition spatiale des différents projets a généré une complémentarité dans les actions, favorisant l'intégration fonctionnelle des actions et l'efficacité vis-à-vis de la demande des groupes cibles.

6.2.7 La valeur ajoutée de l'UE

La politique et les programmes de coopération externe de la Commission Européenne ont depuis longtemps donné grande priorité au monde rural, à la lutte contre la pauvreté et à la gestion des ressources naturelles à travers des approches et des initiatives fort diversifiées dans le temps et dans l'espace. En conformité avec cette ligne directrice, les objectifs du projet sont cohérents avec les orientations stratégiques de l'UE en matière de coopération au développement. Ils s'alignent à

des priorités stratégiques telles que la lutte contre la pauvreté rurale et la gestion durable des ressources naturelles, l'eau en particulier.

Au niveau de l'Union Européenne, on peut noter une convergence croissante des approches territoriales et sectorielles entre pays membres et la Commission Européenne, avec des tentatives de créer des plateformes de concertation et de coordination, afin d'éviter les duplications et agir en synergie.

La Mauritanie est un partenaire stratégique de l'UE dans le Sahel, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la migration irrégulière et les réseaux criminels ainsi que dans le domaine de la sécurité en appuyant la coopération régionale dans le cadre du G5 Sahel.

Les trois États membres représentés en Mauritanie et actifs dans la coopération au développement (Allemagne, Espagne et France) mènent déjà des activités concernant plusieurs thématiques : genre, développement rural, pêche et artisanat, Énergie, santé, emploi, etc.

Pour la période 2021 – 2027, le PIN a défini trois domaines prioritaires d'intervention pour engager des réformes structurelles porteuses d'espoirs de changement. Il s'agit de :

Domaine 1 : Renforcement du Développement humain

Domaine 2 : Transition vers une Économie verte et bleue

Domaine 3 : Gouvernance

6.2.8 Dimensions transversales

Bien que RIMDIR a prévu de prendre en considération les aspects genre dans la mise en œuvre des activités et la contribution des femmes à la réalisation des résultats, on relève l'absence d'analyse sexo-spécifique pour fournir les données nécessaires quant aux activités et bénéfices spécifiques aux femmes.

A mi-parcours RIMDIR est arrivée à concrétiser sur le terrain des réalisations combinées et intégrées emblématiques du modèle pilote à répliquer, cependant la communication et la gestion des connaissances et des bonnes pratiques restent limitées dans les rapports d'avancement et les différents modes d'échange avec les parties prenantes à Nouakchott. Une plateforme d'échange de connaissances sur les agroécosystèmes dans lesquels RIMDIR opère constituerait une valeur ajoutée.

Les OSC mauritaniennes ne sont pas suffisamment impliquées dans le programme malgré leur connaissance des communautés locales, du contexte du pays et des difficultés de terrain.

6.3 Recommandations

Concernant le volet IRP, RIMDIR s'exécute actuellement selon une planification et une séquence en parfaite harmonie et selon un manuel de procédure suivi fidèlement par l'assistance technique au niveau des trois wilayas visitées. Bien que le programme soit à mi-parcours, les actions réalisées sont d'une grande utilité pour les bénéficiaires, selon leurs déclarations libres et directes, un travail très important reste à réaliser pour la valorisation des produits agricoles et la mobilisation de l'eau d'irrigation et pour l'alimentation humaine afin d'améliorer les moyens d'existence des populations. Ces deux aspects dépendent plutôt de la complémentarité avec RIMFIL et surtout de l'électrification des sites où s'exécute le programme.

Concernant le volet énergie, maintenant que le cadre juridique est mis en place, les organes de décision et d'exécution sont installés et sont fonctionnels, il faudrait rehausser l'action pour la concrétisation effective du programme d'électrification rurale en priorité dans les sites concernés par RIMDIR.

Pour la poursuite de RIMDIR, il est essentiel de continuer la réalisation des activités inscrites dans la planification, mais il serait intéressant de se focaliser davantage sur certains aspects non traités ou abordés indirectement pour gagner en efficacité et en efficience.

Recommandation 1 : Aspects stratégiques et organisationnels

Le Ministère de l'Agriculture, du fait de sa mission de développement agricole, a actuellement grâce à RIMDIR, des cas emblématiques de développement combiné et intégré, dont il devra veiller à capitaliser les expériences, les rapprocher de l'ensemble des acteurs sur le plan national, mais aussi régional et local pour qu'elles soient reconnues comme ligne de conduite et pour que les différents intervenants nationaux et internationaux de la coopération au développement finissent

progressivement par l'emprunter et s'y référer à chaque niveau de leur planification et actions (comme amorcé par le projet réussi). Il s'agit, donc de fournir un effort de concertation avec les parties prenantes afin que ces derniers intègrent de manière concrète et de grande envergure les facteurs de réussite.

Recommandation 2 : Aspects socio-économiques

Les activités mises en œuvre par RIMDIR sont à la croisée des chemins tant que les objectifs assignés ne sont pas complètement atteints, surtout en ce qui concerne les dimensions sociale et économique. A mi-parcours les bénéficiaires n'ont pas encore mis sur le marché des produits en quantité suffisante leur permettant de se positionner. Pour poursuivre les efforts consentis, les bénéficiaires mais aussi les parties prenantes, devront rehausser l'action en faisant valoir sa dimension socioéconomique jusqu'à l'accès au marché de manière durable et l'augmentation concrète des revenus. Parmi les compromis négociés on pourrait envisager le partenariat avec un privé (association Capital-Travail) ayant le savoir et le savoir-faire commercial pour la commercialisation des produits agricoles sur des marchés rémunérateurs (partenariat gagnant – gagnant).

Recommandation 3 : Formation et renforcement de capacité :

Les programmes de formation dispensés dans le cadre de RIMDIR ont été vastes et diversifiés et ont touché des cibles très hétérogènes, allant des membres des conseils d'administration des COGES, des bénéficiaires et des techniciens au niveau des wilayas ainsi qu'au niveau central. Il apparaît qu'il est nécessaire de "dimensionner" et cibler les programmes de formation par rapport aux besoins et aux bénéficiaires et de mettre en place au niveau des wilayas un système de suivi après formation pour s'assurer qu'il y a une véritable assimilation et une modification des modes opératoires des bénéficiaires. Il est aussi nécessaire d'intégrer le plan de formation dans les structures techniques décentralisées des deux ministères de l'agriculture et l'élevage.

Recommandation 4 : Vulgarisation des projets « phare »

Sur le terrain, RIMDIR a pu réaliser des actions intégrées qui constituent à mi-parcours les prémices de cas emblématiques tant sur le plan infrastructures productives réalisées que sur la question de la gestion des biens communs par les COGES, ce qui montre des perspectives de développement. Il y a aussi RIMRAP qui a développé une plateforme « RimRural » de communication sur les connaissances accumulées de 2017 à 2020 et les initiatives probantes. Cette plateforme peut être enrichie par les sites emblématiques de RIMDIR qui peut constituer des exemples « répliquables ou à imiter » à capitaliser et valoriser, en tenant compte des contextes spécifiques des sites.

Recommandation 5 : Concernant les aspects de démarrage et de sortie de RIMDIR

Volet IRP - Enabel

Pour le volet IRP la phase de démarrage a été déterminante pour l'identification des sites, l'installation de l'AT, le lancement rapide et efficace des actions, un phasage et un séquençage appropriés des activités, l'instauration d'une bonne coopération et des mécanismes de gestion appropriés pour faciliter l'exécution efficace et l'appropriation partagée des besoins, des priorités et spécificités des bénéficiaires par les parties prenantes. Pour maintenir les bénéfices du programme il est nécessaire de mettre en place dès à présent une stratégie de sortie « Exit strategy » et de veiller à son appropriation par les bénéficiaires. Dans ce cadre il est essentiel d'élaborer un manuel d'entretien et de maintenance avec la langue locale selon les sites.

Volet énergie – AFD

Ce volet a connu des problèmes de démarrage dus au cadre juridique et institutionnel inadéquat et à la complexité des actions des infrastructures énergétiques en matière de sécurité, du coût d'investissement et de travail dans des zones rurales à sociologies différentes. Pour les prochains projets, il est nécessaire d'anticiper le problème de rigidité juridique et institutionnelle lors de la phase d'identification et la formulation. Pour RIMDIR, il est primordial de commencer le travail d'électrification dans les sites de RIMDIR en tant que modèle pilote à généraliser dans le cadre du projet national « Moudoun » financé par la Banque mondiale de 2020 – 2025 et surtout pour favoriser les investissements dans des IRP de valorisation des produits agricoles.

Recommandation 6 : Concernant les infrastructures de l'eau

L'eau des puits réhabilités dans les deux localités de la wilaya de Néma (Zedar et Nguiya), que la mission a visité, représente la seule source d'approvisionnement en eau potable des deux localités. Cependant, du point de vue qualité cette eau présente une salinité excessive et c'est peut-être le cas de tous les sites de la wilaya. A cet effet, il est recommandé de doter à titre pilote les deux sites sus-indiqués d'une station de déminéralisation de l'eau afin de répondre à la demande insistante des deux communautés. Il est aussi nécessaire de généraliser le curage des puits et leur équipement en énergie photovoltaïque dans tous les sites d'exécution de RIMDIR.

Par ailleurs, les sites de Guidimakha, pour lesquels les études de faisabilité ont été défavorables à la construction de quatre barrages identifiés pour la mobilisation de l'eau et la diminution de l'intensité des eaux de crues, il est recommandé d'initier des actions compensatoires, à la limite du budget qui était réservé aux quatre barrages, pour identifier de manière participative avec les bénéficiaires directs, les élus et les institutions décentralisées des actions de mobilisation de l'eau et de renforcement des systèmes d'irrigation agricole.

Recommandation 7 : Concernant la dimension Genre

Le document du projet a prévu de prendre en considération les aspects genre dans la mise en œuvre des activités et la contribution des femmes à la réalisation des résultats. Cependant la participation des femmes à la mise en œuvre ne peut pas être décrite en l'absence d'un système de suivi spécifique tel que « gender scan ». Cette lacune peut être corrigée par la mise en place d'une analyse sexo-spécifique propre au programme, mais surtout pour le suivi de l'implication de la femme depuis la conception, à la clôture du programme et à la réalisation des résultats avec un focus sur son rôle dans la gestion durable de l'eau, du sol, de la biodiversité et du changement climatique.

Sur un autre registre, les femmes participent à côté des hommes aux activités productives, mais RIMDIR ne prévoit pas d'intervention spécifiques aux femmes comme l'alphabétisation, le tissage, la coiffure, etc. Il faudrait penser à des actions fléchées sur l'épanouissement personnelle et l'autonomisation des femmes.

Recommandation 8 : Concernant le suivi évaluation

La SANAD n'a pas établi dès sa conception un cadre logique avec des indicateurs de suivi des résultats qui, en principe, devrait désagréger les indicateurs des programmes RIMFIL, RIMDIR et RIMRAP pour une harmonisation uniforme pour chacun des acteurs (IRAM, Enabel, AFD, AECID et GIZ). A l'initiative d'Enabel une matrice d'indicateurs a été établie et une théorie de changement avec RIMFIL a été élaborée sans pouvoir permettre de faire des additions avec les autres programmes ni comment aboutir à générer des effets et des impacts pour réaliser les objectifs de SANAD. Pour se faire, au-delà du système de suivi-évaluation du budget et des réalisations physiques et qui est, actuellement, fonctionnel, il est recommandé d'établir une matrice globale des résultats, de définir les indicateurs d'effets et d'impacts sur la base des données cumulées à ce stade concernant la gestion de l'eau, la protection des sols, la sauvegarde de la biodiversité et l'amélioration de l'existence des populations bénéficiaires, principalement pour l'amélioration des revenus.

Tableau 12 : Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs
Pertinence		
QE1 : Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions et demeurent pertinents même si le contexte évolue ?	CJ1.1 : Les besoins de renforcement de la résilience des populations vulnérables en matière de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et l'Agriculture Durable à travers l'amélioration durable et équitable de l'accès aux services d'infrastructures productives et énergétiques, sont explicitement mentionnés dans la politique de l'État et les différents domaines sectoriels.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des activités du Programme dans les priorités de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2020 et du programme SANAD ; et les engagements pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. • Implication des partenaires opérationnels au niveau de la conception, de l'exécution et de la gestion du projet
	CJ1.2 : Les interventions du Programme RIMDIR répondent aux besoins des parties prenantes et aux perceptions régionales et locales de ces besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des besoins et des parties prenantes dans la phase de formulation du Programme • Participation des parties prenantes au niveau de l'exécution du Programme • Taille relative du Programme par rapport aux besoins constatés
	CJ 1.3 : La logique d'intervention et les hypothèses sont appropriées, flexibles et pertinents dans le contexte actuel et compte tenu de l'expérience acquise depuis la formulation initiale de RIMDIR	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence de la logique de l'intervention • Adéquation du montage opérationnel/institutionnel du Programme • Actualisation des activités pour adapter le Programme à l'évolution de son contexte
Efficacité		
QE2 : Dans quelle mesure les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre populations ?	CJ 2.1 : Les résultats réalisés ont amélioré les mécanismes et les outils de planification, de suivi-contrôle, d'information, d'aide à la décision de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la zone du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des réalisations par volet et par résultat
	CJ 2.2 : Les interventions ont contribué au renforcement des capacités techniques, managériales et organisationnelles des parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Activités concernant le renforcement des capacités • Avis des personnes formées à propos des nouvelles connaissances et compétences acquises et des méthodes appliquées • Pratiques d'économie de l'eau, de production et de valorisation mises en œuvre par les bénéficiaires • Documents d'évaluation des formations produits de façon participative avec les bénéficiaires

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs
	CJ 2.3 : Il existe des résultats au niveau des thèmes transversaux, égalité des sexes et implication de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs selon lesquels le Programme a une influence (positive ou négative) sur les relations hommes/femmes au niveau des groupes cibles Indicateurs relatifs aux autres aspects d'intégration des ONG locales.
Efficiences		
QE3 : Dans quelle mesure l'intervention a produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps ?	CJ 3.1 : Pendant la phase de la formulation, un rapport correct a été développé entre l'objectif général, les résultats et les moyens.	<ul style="list-style-type: none"> Choix réaliste des stratégies et des moyens Estimations réalistes des budgets et des ressources humaines externes
	CJ 3.2 : Les ressources ont été mises en place en quantité, en qualité et aux moments prévus pour la réalisation des objectifs prévus.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des ressources financières selon la programmation Mise en place des ressources humaines et des structures selon la programmation, celles de l'UE et de l'Etat
	CJ 3.3 : Il existe un rapport correct entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'atteinte des résultats avec les ressources mises en place Obtention de résultats non prévus Prise en considération du rapport qualité/prix Ratio acceptable entre les coûts d'activité et le nombre de bénéficiaires pour ce type de Programme Utilisation effective du budget estimé et allocation en fonction de la planification (taux d'engagement)
	CJ 3.4 : Les modalités organisationnelles de l'intervention ont une influence positive sur la réalisation des objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> Structures institutionnelles (organisationnelles) claires et applicables dans le contexte du Programme La qualité de la gestion du programme est satisfaisante Gestion financière souple et efficace Bonne méthodologie de coordination, de planification et de suivi (et bon fonctionnement du CSO)
Impact		
QE4 : Dans quelle mesure l'intervention a produit, ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non ?	CJ 4.1 : Des sites du projet ont accès aux services modernes de l'énergie et des unités de valorisation des produits agricoles sont fonctionnelles et contribuent au développement économique et social des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Discussion et entretien avec les communautés locales
	CJ 4.2 : Des dispositifs nouveaux sont fonctionnels dans les domaines de renforcement institutionnel et coordination, suivi-évaluation, formations et	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la production et des publications des dispositifs mis en place

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs
	accompagnement des acteurs.	
	CJ 4.3 : Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion et entretien avec les communautés locales et les statistiques nationales
	CJ 4.4 : Une synergie nouvelle entre les différents départements est créée autour de la sécurité alimentaire et du développement durable animée par le département de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Structures interdépartementales, existence, modalités et niveau de fonctionnement, résultats.
Durabilité		
QE 5 : Dans quelle mesure les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer ?	CJ 5.1 : Durabilité institutionnelle ; Installation au sein des départements de l'agriculture, l'élevage des dispositifs fonctionnels et durables dans les domaines de la planification, du suivi et de l'évaluation de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des politiques, des programmes et des activités mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la gestion de l'eau dans des structures et des processus (rôle de l'administration et de la société civile) • Capacité d'absorption des structures centrales et régionales pour les réalisations du Programme et les conséquences institutionnelles de celles-ci • Répartition adaptée des tâches et des rôles entre les parties prenantes • Existence d'une stratégie de sortie du Programme
	CJ 5.2 : Durabilité financière : La viabilité financière des réalisations, services et structures réalisés par le Programme est garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds disponibles pour l'accès durable aux avantages des réalisations (Couverture des coûts de fonctionnement, de maintenance et d'investissement)
	CJ 5.3 : Durabilité politique : Il existe un soutien politique pour la thématique du Programme et son approche.	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance au niveau des plans de politique locaux, nationaux et régionaux ; en particulier, la SCAPP • Correspondance par rapport à l'ordre du jour des donateurs internationaux
	CJ 5.4 : Durabilité technique : Les réalisations sont en adéquation avec les capacités techniques des cadres des institutions, des bénéficiaires et des services d'encadrement et d'entretien.	<ul style="list-style-type: none"> • Activités concernant le renforcement des capacités techniques • Guide de suivi-évaluation • Fonctionnement des systèmes d'observation, de contrôle et d'alerte sur la sécurité alimentaire
Cohérence		
QE6 : Dans quelle mesure l'intervention est compatible	CJ 6.1 : Des mécanismes de coordination entre l'UE et	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de documents de stratégie conjointe entre les bailleurs • Renforcement mutuel (ou concurrence) entre les Programmes

Questions d'évaluation, QE	Critères de jugement	Indicateurs
avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution ?	les autres bailleurs de fonds existent et fonctionnent	<ul style="list-style-type: none"> • 3C Complémentarité, Coordination et Cohérence des interventions de l'APD
	CJ 6.2 : Le choix de la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est cohérent avec les autres politiques et les autres stratégies de la CE et les autres partenaires techniques et financiers des Etats membres de la CE.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de contradictions entre le Programme et les autres politiques de la CE pertinentes pour la coopération avec la Mauritanie • Mention et respect des politiques de coopération de la CE dans les documents de planification, de programmation et pendant la mise en œuvre du Programme.
Valeur ajoutée de l'UE		
QE7 : Quelle est la valeur ajoutée et les bienfaits supplémentaires apportés par l'UE comparativement à ceux apportés par les états membres ?	CJ 7.1 : Des mécanismes de coordination avec les Etats Membres existent et fonctionnent.	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de documents de stratégie conjointe • Coordination des interventions, recherche des synergies (réunion internationale des coopérations)
Dimension transversale		
QE8 : Comment le programme a impliqué la société civile, géré et pris en compte l'égalité des sexes ?	CJ 8.1 : Implication des organisations de la société civile depuis la formulation, la mise en œuvre et définition de son rôle après la clôture du programme	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de documents de stratégie conjointe • Coordination des interventions, recherche des synergies (réunion internationale des coopérations)
	CJ 8.2 : Prise en charge de l'égalité des chances entre les sexes, dès la formulation de RIMDIR, d'une manière satisfaisante suivant les modalités et approches prévues dans les projets de coopération de l'Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de mécanismes de suivi de l'égalité des chances entre les sexes définis lors de la formulation du programme • Existence d'une analyse sexo-spécifique de la mise en œuvre du programme

Annexe 3 : Cadre logique du volet infrastructures rurales productives – Enabel

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global : impact	Renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie	OG1 Indice de pauvreté nationale OG2 Taux de malnutrition chronique > 5ans national	OG1 44.40% (2014) ¹⁴ OG2 2015 – SCAPP	OG1 2020 – SCAPP OG2 SCAPP	OG1 SCAPP OG2 enquête SMART	Pas d'hypothèse à l'OG
Objectif(s) spécifique(s) : Effet(s) direct(s)	Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures productives (et énergétiques ¹⁵) des populations vulnérables	OS – 1 : Nombre de ménages vulnérables ayant un accès sécurisé à des terres aménagées à travers le RIMDIR (par genre, par tranche d'âge et par type d'aménagement ¹⁶) OS-2 : Quantité de l'eau rendue disponible pour les éleveurs à travers le RIMDIR OS – 3 : Proportion de la population rurale, désagrégée par genre, ayant accès à une source d'eau potable grâce à cette action (UE CR N1 I22)		A définir en année 1	Système de suivi du RIMDIR Rapports SCAPP	La stabilité politique, économique et sociale se maintient. L'ensemble des acteurs gouvernementaux et non- gouvernementaux du secteur coopèrent et collaborent.
	1 – Les populations vulnérables ont un meilleur accès à l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble de leurs besoins et activités tout au long de l'année	1.1 Nombre de points d'eau (agricoles et pastoraux) rendus fonctionnels avec l'appui de cette action 1.2 % de ces points d'eau qui répond aux normes de qualité de l'eau potable		À définir (année 1) – au moins 80%	Système de suivi du RIMDIR + BDD Ministère hydraulique. Système de suivi du RIMDIR + BDD Ministère hydraulique	Les conflits liés à l'accès aux ressources sont apaisés et permettent de trouver des solutions. Les communes, services techniques déconcentrés et autres

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produits	2 – Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année	2.1 Quantité du réseau de pistes rurales réalisé, réhabilité et entretenu (en km) ^{**} (UE CR N1 I26) 2.2 Périodes d'inaccessibilité des principaux marchés de détail/marchés de gros (nombre de jours par an)	2.1. : / 2.2 : Inaccessibilité moyenne = 3 mois par an	2.1 = à définir (année 1) 2.2 : < à 15 Jours par an	Système de suivi du RIMDIR+MET Rapports des services déconcentrés du MHUAT/MET	Services de l'état fonctionnent de manière raisonnable.
	3 – Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales.	3.1 Superficies agricoles (ha) aménagées, par type d'aménagement 3.2 Nombre et km d'aménagements pastoraux réhabilités ou réalisés par type d'aménagement (aires de pâturage, km de couloirs de passage, pares-feux...) 3.3 % des aménagements pour lesquels des accords sociaux et/ou des comités de gestion ont été mis en place		A définir (année 1) A définir (année 1) 3.3. 100%	Rapports de suivi RIMDIR, BDD MA Rapports de suivi RIMDIR, BDD ME 3.3. Rapports de suivi RIMDIR	
	4-Les capacités de gestion et de coordination du sous-secteur infrastructures rurales sont améliorées	4.1. Disponibilité et qualité de Base de données et SIG pour les infrastructures rurales au niveau local et niveau national 4.2 Degré de réalisation du plan de formation pour les services techniques 4.3 Nombre de produits et documents de capitalisation et de bonnes pratiques élaborés et diffusés	4.1. État de lieu à faire audémarrage 4.2. Plan de formation inexistant pour les services techniques/DAA 4.3./	4.1. à définir année 1 Au moins 80% du plan est réalisé Au moins 5 produits de capitalisation diffusés	4.1. Rapports MA /ME/MH Rapport de suivi RIMDIR Rapports de suivi RIMDIR	Il existe une volonté auprès des différents ministères et auprès des PTFs de vouloir se coordonner

Annexe 5 : Liste des documents consultés

Documents de stratégies :

- Stratégie de développement du secteur rural à l'horizon 2025 / SDSR. Rapport final 2013
- Plan stratégique de pays – Mauritanie (2019-2022). Programme alimentaire mondial
- Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016 - 2030
- Programme d'action annuel 2017 en faveur de la République islamique de Mauritanie à financer sur le 11e Fonds européen de développement
- Plan National de Développement agricole (PNDA) 2015-2025. Décembre 2015
- Loi d'Orientation Agropastorale n° 2013-024
- Loi N° 2000-044 portant Code pastoral en Mauritanie
- Plan National de développement de l'élevage 2018 - 2025. Juin 2017
- SNADEA 2030 - Stratégie nationale pour l'Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement à l'horizon 2030. 2015
- Revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral - Composante 1 – État des lieux et principaux chantiers de réformes institutionnelles et organisationnelles. 24 mars 2014
- Décret PPP août 2021
- Code de l'Électricité (si publication officielle durant l'évaluation) - à valider par DUE

Volet Enabel – Infrastructures productives

- Annexes de proposition d'action : Lot 1 - COOPI ; Lot 2 - Gret ; Lot 3 - OXFAM ; et Lot 4 - VSF
- Rapport Baseline - RIMDIR
- Union Européenne - Convention de délégation - FED/2018/399-415
- Annexe I de la Convention de la Délégation de l'Union Européenne - Description de l'action RIMDIR Volet Enabel
- Rapport annuel des résultats. Octobre 2018 - Décembre 2019. Volet Enabel
- Rapport annuel des résultats. Décembre 2019 - Décembre 2020. Volet Enabel
- Rapport annuel des résultats. Janvier - Décembre 2020. Volet Enabel
- Rapport annuel des résultats – 2021
- Budget RIMDIR au 31/12/2021
- PROJETS DE DECRET PRIS EN APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION AGROPASTORALE
- Décret cahier de charges AGIR
- Base de données des actions RIMDIR à fin 2021
- Facilité d'assistance technique globale de l'Union Européenne pour l'Energie Durable. Rapport - Mission de Stocktaking Mauritanie. Mission ref. : GT002 Date : 09-2020

Volet AFD - Energie

- RIMDIR – Composante Energie. Rapport Intermédiaire – Volet A : Diagnostic et Cadrage. Ginger Burgeap 2018
- RIMDIR – Composante Energie. Volet B : Etude technique, économique et financière - Rapport Final
- Etude de faisabilité détaillée du projet d'électrification rurale au sud-est de la Mauritanie – RIMDIR Energie. Rapport #3 Complémentaire – version définitive. 15/04/2021
- Un projet d'électrification rurale en Mauritanie (1995-2000). Edition du Gret N°6
- Evaluation finale du projet " Plateformes multifonctionnelles (PTFM) pour la lutte contre la pauvreté en Mauritanie. Juillet 2015
- Initiative Desert-to-Power. Projet de feuille régionale pour les pays du G5 Sahel. Mars 2021
- Communication au Conseil des Ministres relative au Programme de Transformation du Secteur de l'Électricité : Contraintes et défis. 2020. Ministère du pétrole, des mines et de l'énergie.
- Ministère du pétrole, des mines et de l'énergie. PV de la réunion du COPIL du projet RIMDIR. 22/09/2021
- "Agence Française de Développement (AFD). MISSION DE SUPERVISION DES PROJETS ENERGIE EN MAURITANIE. {CMR 1200 – Électrification rurale RIMDIR} {CMR 1134 – Centrale solaire Kiffa}
- 10/06/2021 – 16/06/2021"
- La Mauritanie face au défi à la Transition énergétique. Feuille de route "Desert-to-Power". Décembre 2020
- Développement de l'hydrogène vert en Mauritanie. Novembre 2021
- Mission d'assistance technique et d'appui institutionnel à la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'électricité pour la Mauritanie. Octobre 2021

- RIMDIR - Mise en place de services énergétiques renouvelables. Convention de Délégation DUE-AFD n°407-103 du 17/06/2019-16/06/2020. Rapport d'exécution 1
- RIMDIR - Mise en place de services énergétiques renouvelables. Convention de Délégation DUE-AFD n°407-103 du 23/09/2021. Rapport d'exécution 2
- CR réunion de coordination bailleurs sur le volet Energie
- Chronogramme prévisionnel du PPP (procédure sans négos/avec négos)
- Rapport SOMELEC d'exécution technique et financier du projet – Juin-décembre 2021

Documents de suivi (CSO)

- Compte rendu du Comité de Suivi Opérationnel du RIMDIR - 30 mai 2019
- Compte rendu du Comité de Suivi Opérationnel du RIMDIR - Octobre 2019
- Compte rendu du Comité de Suivi Opérationnel du RIMDIR - Janvier 2020
- Compte rendu du Comité de Suivi Opérationnel du RIMDIR - Août 2020
- Compte rendu du Comité de Suivi Opérationnel du RIMDIR - Avril 2021
- Compte rendu du Comité de Suivi Opérationnel du RIMDIR - Décembre 2021

Comptes rendus des réunions des bailleurs

- REUNION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS GROUPE SECTORIEL ENERGIE 22/10/2020
- REUNION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS GROUPE SECTORIEL ENERGIE 02/04/2021
- REUNION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS GROUPE SECTORIEL ENERGIE 10/06/2021
- REUNION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS GROUPE SECTORIEL ENERGIE 29/10/2021

Annexe 6 : Indicateurs de suivi du volet IRP - Enabel

Chaîne des résultats	I O V	Indicateurs	Valeurs de référence		Valeur année 2019	Valeur année 2020	Valeur année 2021	Valeur cible 2021	Sources et moyens de vérification	Commentaires	
			Année	Valeur							
Objectif global : impact											
Renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie	1	OG1 : Indice de pauvreté nationale							Enquête EPCV		
	2	OG2 : Taux de malnutrition chronique > 5 ans national							Enquête SMART/SCAPP		
Objectifs spécifiques : effets directs											
Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures productives (et énergétiques) des populations vulnérables	3	OS 1 : Nombre de ménages vulnérables ayant un accès sécurisé à des terres aménagées à travers le RIMDIR (par genre, par tranche d'âge et par type d'aménagement)*	2018	0	0	0	2618 ménages dont: Barrages (2618) PM (ND) CES-DRS (ND)	2000	RIMDIR (Enabel)	Ce nombre concerne uniquement les aménagements pour lesquels des réceptions provisoires ont été faites (les barrages du Guidimakha et les PM du HEC ne sont pas pris en compte). Pour l'instant la seule désagrégation disponible est la désagrégation par type d'aménagement. Le nombre de ménages étant important, la désagrégation par sexe et par âge n'est pas encore disponible mais sera complétée dans le prochain reporting à travers une enquête auprès d'un échantillon des ménages.	
	4	OS 2 : Quantité de l'eau rendue disponible pour les éleveurs à travers le RIMDIR (milliers de m³)	2018	0	0	0	2077	3000	RIMDIR (Enabel)	Cet indicateur concerne également uniquement les puits, forages ou barrages réceptionnés au moins provisoirement (8 barrages pour 2021). Disponibilité réelle fonction des pluies enregistrées en 2021 (faible pluviométrie générale). Le potentiel d'eau rendue disponible par les barrages atteint 3000 milliers de m³.	
	5	OS 3 : Proportion de la population rurale, désagrégée par genre, ayant accès à une source d'eau potable grâce à cette action	2018	0%	0%	0%	NA	NA	RIMDIR (Enabel)	Activité non démarrée en 2021 (seuls des barrages sont concernés par des travaux)	
Produits											
1. Les populations vulnérables ont un meilleur accès à l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble de leurs besoins et activités tout au long de l'année	6	1.1 : Nombre de points d'eau (agricoles et pastoraux) rendus fonctionnels avec l'appui de cette action*	2018	0	0	0	8	17	RIMDIR (Enabel)	8 barrages réceptionnés (3 barrages et deux sites maraichers en cours de travaux)	
	7	1.2 : Pourcentage de ces points d'eau qui répond aux normes de qualité de l'eau potable	2018	0%	0%	NA	NA	>=80%	RIMDIR (Enabel)	Seuls des barrages sont concernés	
2. Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année	8	2.1 : Quantité du réseau de pistes rurales réalisé, réhabilité et entretenu (en km)	2018	0	0	0	0	0	RIMDIR (Enabel)	Activité non démarrée en 2021 (études de faisabilité en cours)	
	9	2.2 : Période d'inaccessibilité des principaux marchés de détail / marchés de gros (nb jours par an)	2018	90	0	ND	ND	<=60 jours/an	RIMDIR (Enabel)		
3. Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales	10	3.1 : Superficies agricoles (Ha) aménagées, par type d'aménagement*	2018	0	0	0	1252,8 Ha	1900	RIMDIR (Enabel)	Barrages : 1043,5 Ha PM : ND CES-DRS : 209,3 Ha	
	11	3.2 : Nombre et km d'aménagements pastoraux réhabilités ou réalisés par type d'aménagement (aires de pâturage, km de couloirs de passage, pare-feux, ...)*							RIMDIR (Enabel)		
	11a	Nombre	2018	0	0	0	16	0	RIMDIR (Enabel)		
	11b	Etendue (km)*	2018	0	0	155	1431	0	RIMDIR (Enabel)	Pare-feux	
	12	3.3 : Pourcentage des aménagements pour lesquels des accords sociaux et/ou des comités de gestion ont été mis en place	2018	0%	0%	75%	91%	100%	RIMDIR (Enabel)	20 ouvrages/aménagements pour lesquels des accords sociaux ou des COGES ont été mis en place sur un total de 22	
4. Les capacités de gestion et de coordination du sous-secteur infrastructures rurales sont améliorées	13	4.1 : Disponibilité et qualité de base de données et SIG pour les infrastructures rurales au niveau local et niveau national	2018				3 inventaires disponibles Définition BDD/SIG		RIMDIR (Enabel)	BDD-SIG IRP mise en ligne avec les résultats des inventaires des IRP dans les deux Hodhs et l'Assaba Base de données actualisée avec indicateurs produits	
	14	4.2 : Degré de réalisation du plan de formation pour les services techniques	2018				Plan de formation inexistant pour les services techniques/DAR	31,50%	50%	RIMDIR (Enabel)	
	14a	Formations réalisées	2018	0	0	1	25%	50%	RIMDIR (Enabel)		
	14b	Personnes formées	2018	0	0	4	38%	50%	RIMDIR (Enabel)		
	14c	Application des acquis	2018	0%	0%	ND	ND	50%	RIMDIR (Enabel)		
	15	4.3 : Nombre de produits et documents de capitalisation et de bonnes pratiques élaborés et diffusés	2018	NA	0		1 état des lieux IRP disponible et diffusé	0	2	RIMDIR (Enabel)	4 documents de capitalisation sont élaborés, leur diffusion doit encore être réalisée. Il s'agit de : - Cadre légal des IRP - Les outils socio-fonciers - Le référentiel technico-économique validé - Guide de gestion et de maintenance des IRP

Annexe 7 : Liste des réalisations du volet IRP – Enabel

(Les IRP visitées sont colorées en Jaune)

Wilaya	Moghataa	Commune	Site ou localités	Travaux	Superficie inondable (ha)	Volume d'eau stocké (m ³)	Etat d'avancement
Assaba	Kankossa	Kankossa	Oudey Niaghlé	Réhabilitation du barrage (seuil en béton cyclopéen)	15,5	83700	Réception provisoire: 21/10/2021
	Guérou	Oudey J'rid	Oudey J'rid	Réhabilitation d'un barrage en remblais et réalisation d'un ouvrage de vidange	37	256000	Réception provisoire: 19/10/2021
	Kiffa	Aghorat	Boubleine 2 / Likhreiza	Réalisation d'une nouvelle digue de fermeture en Remblais compactés protégée par des perrés et équipée d'un ouvrage de vidange avec vanne à crémaillère.	207	1869000	Réception provisoire: 18/10/2021
		Legrane	Legrane (Hel Salem)	Réalisation d'un barrage (deux digues en emblais compactés, dont l'une équipée d'un déversoir en béton cyclopéen et l'autre (digue de fermeture) équipée d'un ouvrage de vidange	71	613000	Réception provisoire: 20/10/2021
		Aghorat	Maghta Sfeira	Réhabilitation du barrage et aménagement de la cuvette			
Guidimakha	Ould Yengé	Bouly	Moutaalag	Réhabilitation du barrage (Seuil en maçonnerie de moellons)	14	74000	Finition des travaux
	Ghabou	Soufi	M'Beidia Amague	Réalisation d'un nouvel ouvrage (Réalisation d'une digue en remblais compactés et d'un déversoir en béton cyclopéen avec O vidange intégrée)	39	492000	Poursuite des travaux
	Ould Yengé	Baédiam	Melgué	Réhabilitation du barrage et aménagement de la cuvette			Stade démarrage des travaux
Hodh El Gharbi	Tintane	Agharghar	Gualb Elaich	Réhabilitation du barrage par la reprise de l'ouvrage existant par remplacement d'une digue en remblais par un seuil déversant en maçonnerie de moellons.	61	330	Réception provisoire: 15.10.2021
	Tamcheket	Gaat Teidouma	Gaat Lebgar	Réhabilitation du barrage et Aménagement de la plaine par des diguettes à courbe de niveau revêtue	52	215000	Réception provisoire: 16/10/2021
Hodh El Chargui	Néma	Béribavat	Béribavat (2)	Réalisation du barrage de Béribavat et réalisation d'un canal de transfert revêtu pour alimenter la plaine aménagée par des diguettes en courbe de niveau revêtue (Awrewir).	1500		Réception provisoire: 13/10/2021
		Agoueinnitt	Nguiya	Réhabilitation puits pastoral et aménagement de périmètre maraîcher au profit d'un groupement féminin			Réception technique: 18.02.2022
		Agoueinnitt	Zedar	Réhabilitation puits pastoral et aménagement de périmètre maraîcher au profit d'un groupement féminin			Réception technique: 18.02.2022
	Timbedra	Touwil	Bousta	Réalisation des travaux confortatifs sur le barrage (Mise en place d'une couche tout venant sur la digue y compris un enrochement sur le parement amont et une couche latéritique sur la crête)	100		Réception provisoire: 12/10/2021
Total					2097	3603030	



« Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de DAI Global Belgium SRL et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne ».